



Bienvenido

INTERPRÉTARIAT LSF

Si vous souhaitez être assisté d'un interprète, renseignez-vous auprès du secrétariat de votre médecin référent.

SIGN LANGUAGE INTERPRETER SERVICE

*If you wish to be assisted
by an interpreter,
you can ask for the service at your
referring doctor's assistant.*

SÉCURITÉ INCENDIE

En cas de début d'incendie, alertez l'équipe permanente de sécurité en indiquant le lieu, la pièce, l'étage par un téléphone interne, en composant le 6400 à Villejuif et le 5757 à Chevilly-Larue.

Les agents de sécurité se rendront aussitôt sur les lieux pour s'assurer de la nature de l'incident. Si une évacuation est nécessaire, conformez-vous aux ordres qui vous sont communiqués par le personnel soignant et les équipes de sécurité.

NUMÉROS UTILES

Standard : 01 42 11 42 11

GUSTAVE ROUSSY À VILLEJUIF

- Accueil central : 01 42 11 40 12
- Radiothérapie : 01 42 11 49 56
- Hôpital de jour : 01 42 11 48 51
- Admissions : 01 42 11 42 11 poste 3369
- Pharmacie : 01 42 11 51 11
- Service social : 01 42 11 60 89

GUSTAVE ROUSSY À CHEVILLY-LARUE

- Accueil central : 01 42 11 57 07



GUIDE D'ACCUEIL DES PATIENTS ET DE LEURS PROCHES

**GUSTAVE /
ROUSSY**
CANCER CAMPUS
GRAND PARIS



Gustave Roussy est le premier centre européen de lutte contre le cancer. Investi dans l'innovation scientifique et technologique, les traitements de haute précision et les soins de dernière génération, Gustave Roussy incarne une vision pionnière de l'hôpital et de la prise en charge.

Sur les sites de Villejuif et de Chevilly-Larue, nos équipes souhaitent établir avec vous une relation humaine et personnalisée. Nous travaillons à accroître votre bien-être, renforcer votre confiance et vous accompagner tout au long de votre parcours de soins dans les meilleures conditions. Et parce que le progrès est aussi dans le service, nous agissons chaque jour pour vous apporter, en plus des soins, une bienveillance constante.

Quels que soient votre parcours et la durée de votre séjour, notre volonté est de mettre à votre disposition tous les savoir-faire et les expertises nécessaires à la qualité de votre prise en charge.

“ Parce que le progrès est aussi dans le service, nous agissons chaque jour pour vous apporter, en plus des soins, une bienveillance constante. ”

+ EN SAVOIR PLUS

> gustaveroussy.fr
> D'autres guides pourront vous être remis au cours de votre parcours de soins, selon le traitement qui vous sera délivré.

SOMMAIRE



Gustave Roussy, l'Institut 6



VOTRE VENUE

Accéder à Gustave Roussy 8

Vous repérer à Gustave Roussy 10

Informations administratives 12



VOTRE PARCOURS

Mon Gustave Roussy 16

À chaque venue 17

Les soins 18

En ambulatoire 21

En hospitalisation 23

L'accompagnement 30

Les services pour faciliter votre séjour 34



VOUS INFORMER

Vos droits et devoirs 38

Qualité et sécurité des soins 42

Informez-vous 44

Exprimez-vous 47

Participez 52

Dons et legs 54



Index 56

GUSTAVE ROUSSY, L'INSTITUT

CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER ET PÔLE D'EXPERTISE GLOBALE

Premier centre européen de lutte contre le cancer, Gustave Roussy est un centre de soins, de recherche et d'enseignement, qui prend en charge des patients atteints de tout type de cancer, à tout âge de la vie. Expert des cancers rares et des tumeurs complexes, l'Institut est un établissement de recours pour de nombreuses pathologies.

Gustave Roussy réunit sur les sites de Villejuif et Chevilly-Larue 3 100 salariés et des équipements de pointe, lui permettant de proposer à ses patients une prise en charge personnalisée qui allie innovation et humanité, où sont pris en compte le soin mais aussi la qualité de vie physique, psychologique et sociale.

L'Institut place l'innovation au cœur de ses ambitions et de son identité en déployant une recherche de haut niveau.



LE PROFESSEUR GUSTAVE ROUSSY
(1874-1948)

**UN FONDATEUR NOVATEUR
ET VISIONNAIRE**

En 1921, le Pr Gustave Roussy crée la **première consultation dédiée aux malades atteints de cancer**. Dès cette époque, il souhaite associer soins, recherche et enseignement. Il fonde en 1926, à Villejuif, l'Institut du cancer. Le Pr Gustave Roussy a défini les concepts de « discipline transversale » et de « prise en charge globale multidisciplinaire ».

Moteur de la recherche translationnelle, passerelle entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, notre Institut est à l'origine de ce qu'on appelle les « *Comprehensive Cancer Centres* ».

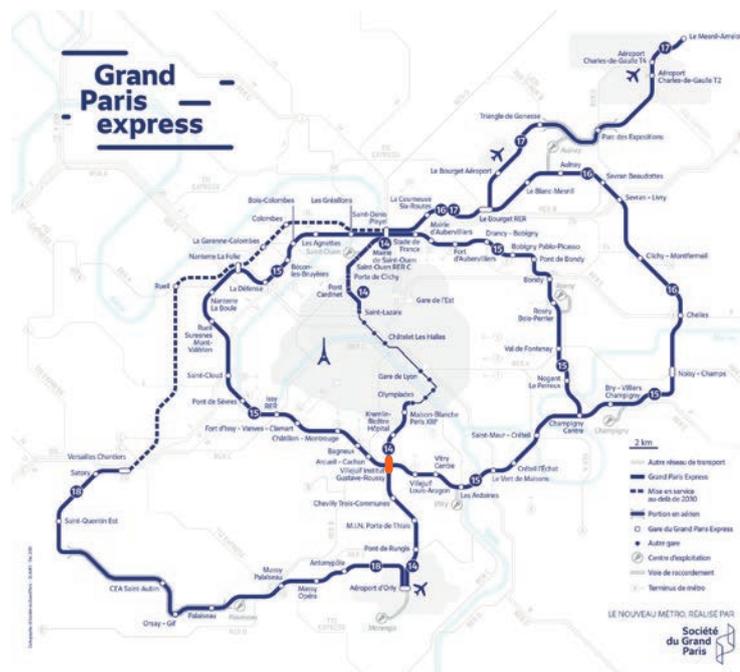
En octobre 2021, à l'occasion du centenaire de la première consultation en oncologie ouverte par le Pr Roussy, un timbre à l'effigie du médecin fondateur de l'Institut a été édité et mis en vente par La Poste.



GUSTAVE ROUSSY, UN SITE EN COURS D'ÉVOLUTION

Au pied de l'Institut se construit l'une des plus importantes connections du réseau Grand Paris Express.

La future station de métro « Villejuif-Institut-Gustave-Roussy », dont l'ouverture est prévue pour 2025, accueillera le prolongement des lignes 14 et 15. Gustave Roussy sera ainsi directement relié au centre de Paris, aux aéroports d'Orly et de Roissy, ainsi qu'à La Défense.



CANCER CAMPUS – GRAND PARIS

Cancer Campus – Grand Paris, créé par Gustave Roussy et ses partenaires du Val-de-Marne, développe un *biocluster* de niveau mondial dédié à l'innovation en oncologie, dont l'objectif est de rassembler, sur un même site autour de Gustave Roussy, un ensemble de laboratoires de recherche et de formation de haut niveau, d'entreprises innovantes ainsi qu'un pôle citoyen.

Des partenariats scientifiques sont tissés entre Gustave Roussy et des entreprises innovantes en cancérologie. À proximité de l'Institut, « Villejuif BioPark » est une pépinière d'entreprises qui accueille des start-up en biotechnologie, high-tech, radiologie interventionnelle, etc. Un nouveau quartier urbain verra le jour dans les prochaines années ; il prévoit des logements, des résidences étudiantes et pour les chercheurs ainsi que des équipements publics (crèches, écoles, etc.).

UNICANCER

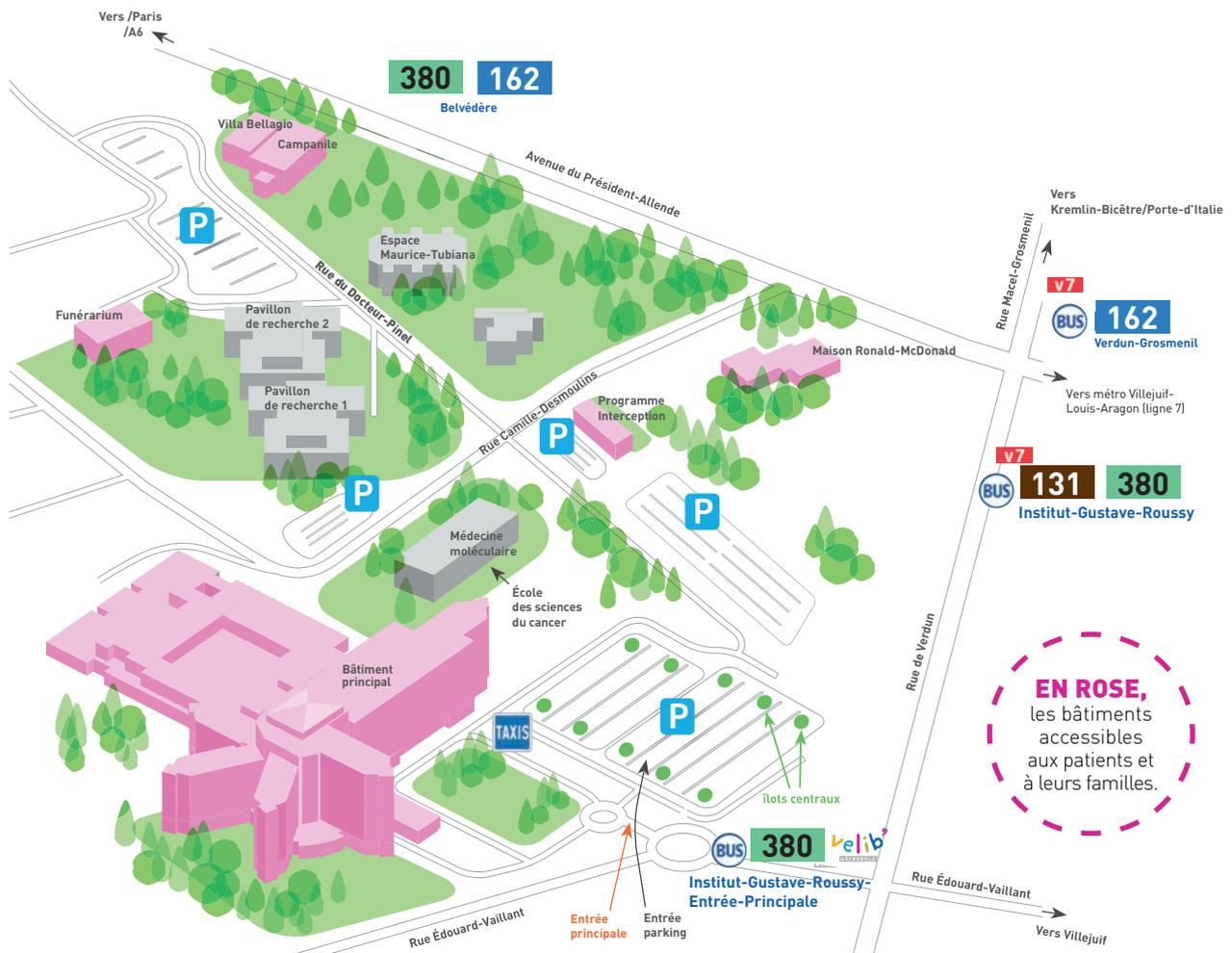
Gustave Roussy est membre d'Unicancer, fédération nationale dédiée à la lutte contre le cancer qui réunit les 18 centres de lutte contre le cancer (CLCC) de France. Unicancer porte un modèle unique de prise en charge des patients fondé sur la pluridisciplinarité, l'individualisation des traitements et le continuum recherche-soins.

En savoir plus

- > cancer-campus.com
- > societedugrandparis.fr
- > unicancer.fr

VOTRE VENUE

ACCÉDER À GUSTAVE ROUSSY SITE DE VILLEJUIF



PARKING (PLACES LIMITÉES)

- Un parking réservé aux patients est accessible sur présentation de la convocation ou de la carte de rendez-vous Gustave Roussy.
- Les parkings sont cependant vite saturés : prévoyez suffisamment de temps, afin ne pas vous inquiéter d'un éventuel retard à votre rendez-vous.

TRANSPORTS EN COMMUN

Métro :

- **Ligne 7**, arrêt Villejuif-Louis-Aragon,
- puis **bus 380**, arrêt Institut-Gustave-Roussy-Entrée-Principale.

RER :

- **Ligne B**, arrêt Laplace,
- puis **bus 380**, arrêt Institut-Gustave-Roussy-Entrée-Principale.

Bus :

- **Bus 380**, arrêt Institut-Gustave-Roussy-Entrée-Principale.
- **Bus 131**, arrêt Gustave-Roussy (ligne partant de Porte-d'Italie et reliant les deux sites de Gustave Roussy, entre Villejuif et Chevilly-Larue).

- **V7**, arrêt Gustave-Roussy.

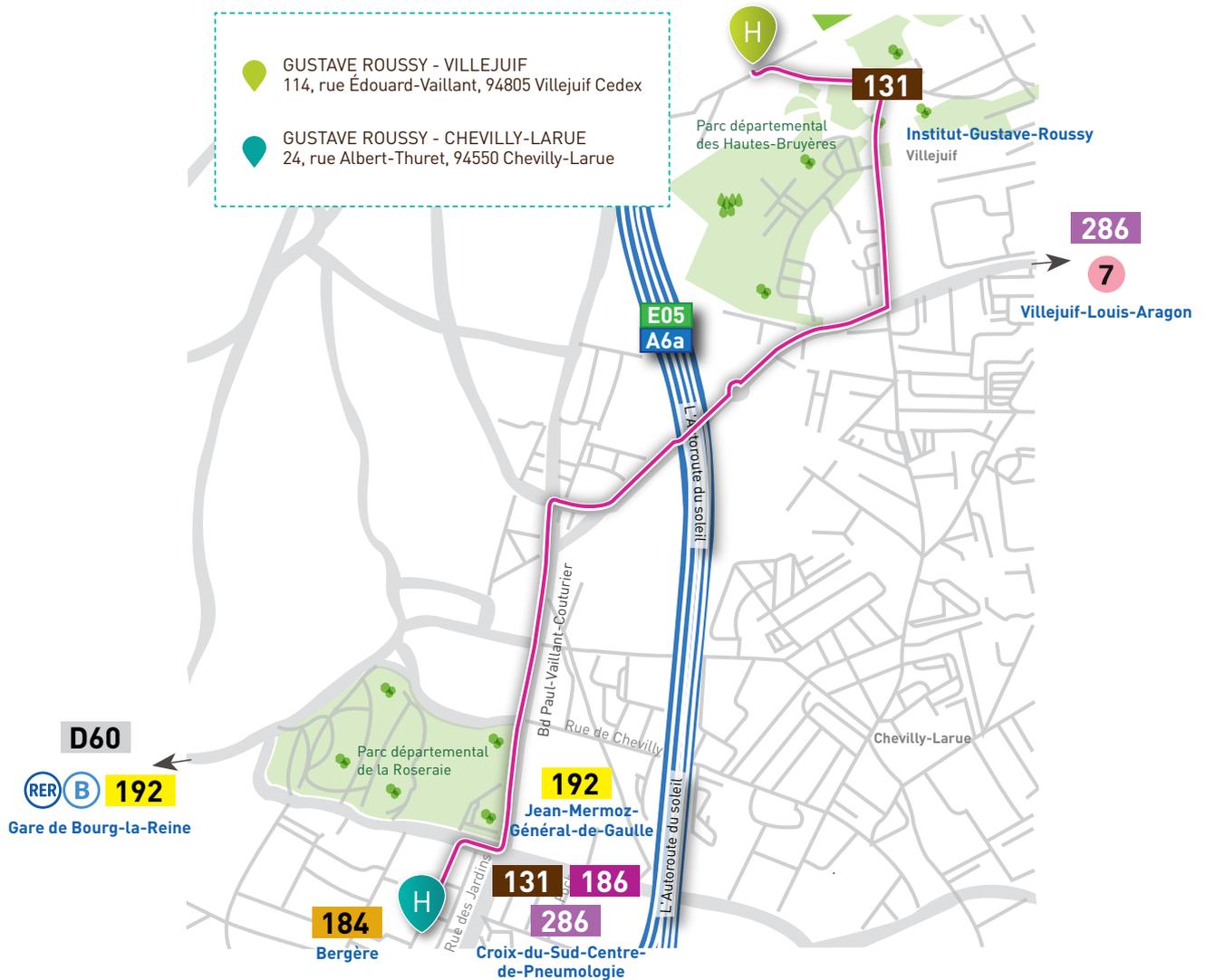
TAXI

Une station est située à proximité de l'entrée principale.

Si aucun taxi n'est disponible, vous pouvez en commander un à la réception, de 7 h 30 à 19 h, et au standard de nuit situé dans le hall des ambulanciers, de 19 h à 7 h.

Le choix du taxi est à votre libre appréciation.

ACCÉDER AU SITE DE CHEVILLY-LARUE



PAR LA ROUTE

- Chevilly-Larue se trouve à proximité de la D60 qui relie les axes N20, A6 et N7-A86 à quelques minutes.

PAR LE BUS

- Ligne 286**, départ Villejuif-Louis-Aragon, direction Antony-RER, arrêt Croix-du-Sud-Centre-de-Pneumologie.
- Ligne 131**, départ Porte-d'Italie, direction Rungis-La-Fraternelle ou départ de Villejuif-Institut-Gustave-Roussy, direction Rungis-La-Fraternelle, arrêt Croix-du-Sud-Centre-de-Pneumologie.
- Ligne 186**, départ Porte-d'Italie, direction Chevilly-Larue, arrêt Croix-du-Sud-Centre-de-Pneumologie.
- Ligne 192**, départ Gare de Bourg-la-Reine, direction Rungis-Marché-International, arrêt Jean-Mermoz-Général-de-Gaulle.
- Ligne 184**, départ Porte-d'Italie, direction Fresnes-Pasteur, arrêt Bergère.

PAR LE RER

- Ligne B**, arrêt Gare de Bourg-la-Reine,
- puis **bus 192**, direction Rungis-Marché-International, arrêt Jean-Mermoz-Général-de-Gaulle.

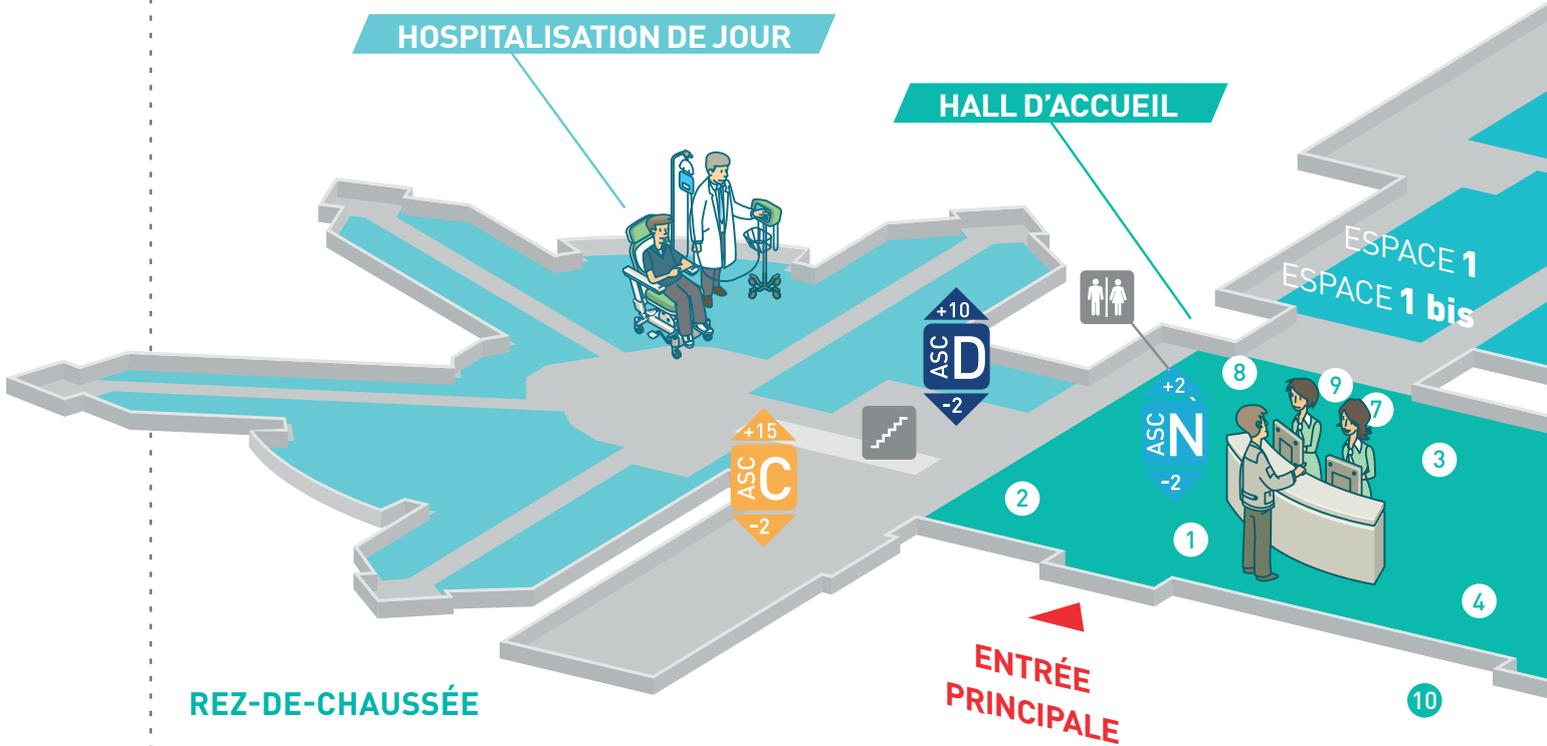
PAR LE MÉTRO

- Ligne 7**, La Courneuve-Villejuif, arrêt Villejuif-Louis-Aragon,
- puis **bus 286**, direction Antony-RER, arrêt Croix-du-Sud-Centre-de-Pneumologie.

VERS LE 1^{ER} ÉTAGE :

- SOINS DE SUPPORT, ACCOMPAGNEMENT ET UNITÉ D'EXPERTISE PALLIATIVE
- URGENCES
- UNITÉ DES PATIENTS INTERNATIONAUX

ET LES ÉTAGES D'HOSPITALISATION
(+2 À +9)



REZ-DE-CHAUSSÉE

VERS LES ÉTAGES :

- 1 (IMAGERIE MÉDICALE) ET
- 2 (RADIOTHÉRAPIE)

ASCENSEURS

C Ascenseurs niveaux - 2 au + 15

D Ascenseurs niveaux - 2 au + 10

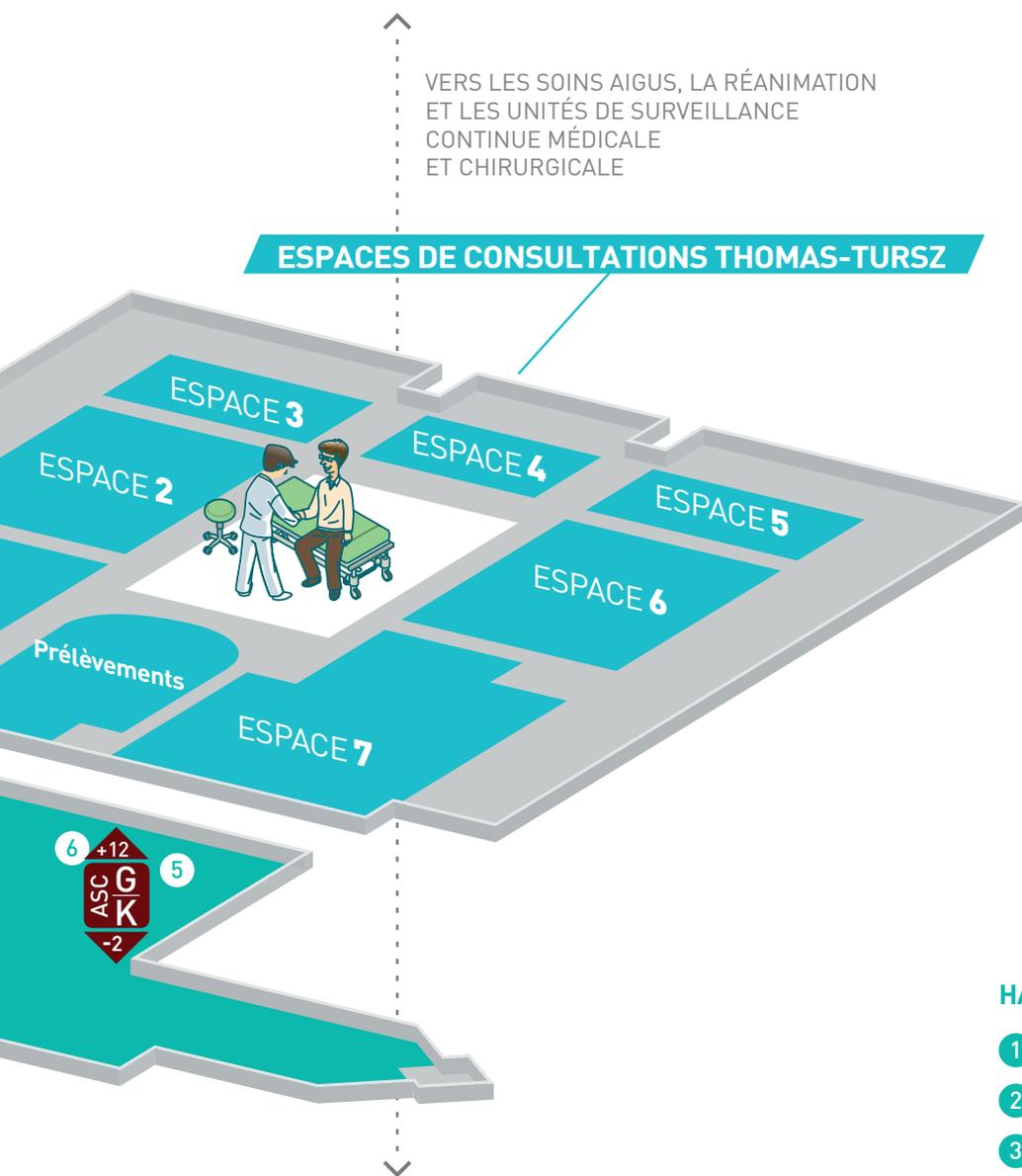
N Ascenseurs niveaux - 2 au + 2

G Ascenseurs niveaux - 2 au + 12

Il est recommandé aux visiteurs de **privilégier les ascenseurs D** lors de leurs venues.



VOUS REPÉRER À GUSTAVE ROUSSY VILLEJUIF



HALL D'ACCUEIL

- 1 Accueil principal
- 2 Cafétéria « Chez Gustave »
- 3 Bureau hôtelier/Télécom service
- 4 Conciergerie
- 5 PC sûreté/Plaintes/État civil
- 6 Caisses/Formalités administratives
- 7 Bureau des donateurs
- 8 Espace de rencontres et d'information (ERI)
- 9 Cellule internationale

EXTÉRIEUR

- 10 Distributeur automatique de billets

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

/ SERVICE DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET FACTURATION

- Ce service veille à vous faciliter les formalités administratives au sein de l'hôpital. Il travaille en collaboration avec le service social de Gustave Roussy.

Villejuif : Hall d'accueil rez-de-chaussée • 01 42 11 61 75 - 01 42 11 46 45

Chevilly-Larue : Hall d'accueil rez-de-chaussée • 01 42 11 57 52

/ SITUATION SOCIALE

VOUS ÊTES ASSURÉ SOCIAL

Dans le cadre de la protection universelle maladie (PUMA), les frais de santé sont désormais remboursés, que vous soyez assuré ou ayant droit, salarié ou sans emploi. Ce dispositif garantit à toute personne qui travaille ou réside en France de façon stable et régulière la prise en charge de ses frais de santé et supprime à la fois la CMU de base et le statut d'ayant droit pour les personnes majeures. La complémentaire santé solidaire (CSS) reste en vigueur.

Merci d'apporter :

- votre carte d'identité ou passeport,
- votre carte Vitale ou l'attestation en cours de validité,
- un justificatif de domicile,
- si vous êtes adhérent à un organisme complémentaire (mutuelle), votre carte d'adhérent.



VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

Cette protection santé s'adresse aux ressortissants étrangers en situation irrégulière et précaire.

Si vous êtes dans cette situation et que vous répondez aux conditions de ressources et de résidence stable en France, vous pouvez bénéficier de l'AME. Dans ce cas, merci d'apporter votre carte.



PRISE EN CHARGE À 100 %



Si la pathologie dont vous souffrez le nécessite, le médecin traitant

que vous avez déclaré établira une demande de prise en charge à 100 % auprès du médecin conseil de votre organisme d'Assurance Maladie pour tous les soins concernant votre maladie.

Attention, la prise en charge à 100 % au titre des affections de longue durée ne couvre pas la totalité des frais, tel que le forfait journalier en cas d'hospitalisation. Cette dernière prestation est, en règle générale, à votre charge ou couverte par votre organisme complémentaire (mutuelle).

N'oubliez pas de signer le volet du protocole de soins que devrait vous remettre votre médecin traitant et de le présenter au service des Formalités administratives et facturation de Gustave Roussy.

/ VOTRE ADMISSION POUR CONSULTATION OU HOSPITALISATION

À VOTRE ARRIVÉE

Quel que soit l'objet de votre venue et sauf indication contraire, présentez-vous à l'accueil central pour retirer votre fiche de circulation.

Le personnel d'accueil vous orientera vers le bureau des admissions. Vous pouvez demander à ce service que votre présence à Gustave Roussy ne soit pas divulguée.



SI VOUS ÊTES SALARIÉ



Vous devez envoyer un justificatif d'hospitalisation

(bulletin de situation) à votre employeur dans les 48 heures. Demandez-le au moment de l'admission.

AIDE AUX FORMALITÉS

Si vous êtes dans l'incapacité d'effectuer vous-même vos formalités (déplacement difficile), l'ambulancier ou l'un de vos proches peut s'en charger à votre place.



TRANSFERT VILLEJUIF/CHEVILLY-LARUE



En fonction des soins qui vous seront délivrés, vous pourrez être amené à être transféré vers le site de Chevilly-Larue.

L'établissement comporte deux sites ; le dossier médical est unique et accessible d'un site à l'autre.

DÈS VOTRE ADMISSION

- **PERSONNE(S) À PRÉVENIR**
Merci de communiquer les coordonnées complètes, adresse et numéro de téléphone, de la personne à prévenir en cas de survenue de modification de votre état de santé, afin qu'elle soit immédiatement avertie, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.
- **PERSONNE DE CONFIANCE**
Il vous est également possible de désigner une personne, librement choisie par vous, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre (voir p. 15).
- **VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES**
Pensez à indiquer au médecin ou à un membre de l'équipe paramédicale si vous avez rédigé des directives anticipées (voir p. 48).



Dans le cadre d'une hospitalisation, d'autres formalités vous sont précisées page 23.

/ TRANSPORTS REMBOURSABLES



- **Vous êtes pris en charge au titre d'une affection longue durée ?** Le remboursement des frais de transport pour soins (consultations, soins externes, etc.) en rapport avec votre affection n'est pas systématique. Vos trajets ne sont pris en charge que si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer seul. Si vous venez en voiture personnelle ou en transport en commun, vous devez être accompagné pour être remboursé.
- **Les prescriptions médicales de transport doivent être établies à l'avance et justifiées par votre état de santé.** L'Assurance Maladie ne prend plus en charge les prescriptions médicales de transport établies le jour même d'une consultation ou d'une venue à l'hôpital. Ne sont pas concernées les venues non prévues ou dans un contexte d'urgence.
- **Pour les transports en série** (au moins quatre trajets aller de plus de 50 km en deux mois pour le même traitement) ou les déplacements de distance supérieure à 150 km aller, nous vous remercions de demander une entente préalable à la secrétaire de votre médecin référent (voir p. 18) pour l'envoyer à votre caisse d'Assurance Maladie avant le déplacement. L'accord que celle-ci vous adressera sera à fournir à votre compagnie d'ambulances.

+ En savoir plus

> gustaveroussy.fr/prescription-transport
> ameli.fr

/ PATIENTS INTERNATIONAUX



Pour toute demande d'admission à Gustave Roussy, merci de bien vouloir suivre la procédure correspondant à votre situation sur le site : **gustaveroussy.fr/rdv-patients-internationaux**.

- Dès la réception d'un justificatif de prise en charge financière, nous engagerons le programme thérapeutique prévu pour vous. Votre durée de séjour pouvant parfois excéder la période de soins initialement programmée, veillez à ce que vos garanties financières soient renouvelées afin de couvrir l'intégralité des soins dont vous bénéficierez.
- Vous serez affecté au service médical relevant de votre pathologie, en coordination avec le département International de l'Institut, assurant le bon déroulé de votre prise en charge à Gustave Roussy.
- Le bureau dédié aux patients internationaux, qui se situe au rez-de-chaussée de l'Institut, se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions au cours de votre séjour.

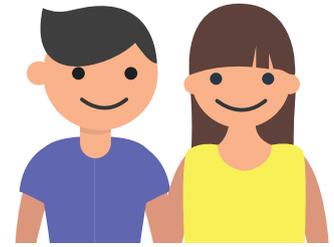


Contact : 01 42 11 45 63 - 01 42 11 43 29

➤ Un livret spécifique pour l'hospitalisation dans le service international vous sera remis à votre arrivée.

+ En savoir plus

gustaveroussy.fr/patients-internationaux



/ SERVICE SOCIAL

- **Les assistants sociaux** vous orienteront dans vos démarches sociales et vous aideront à trouver les solutions les mieux adaptées. De nombreux documents d'information sont à votre disposition.
- Dès le début de votre maladie, n'hésitez pas à demander un rendez-vous pour faire le point sur votre situation personnelle.
- Le service social intervient pour toutes vos questions ou vos difficultés concernant vos droits à la Sécurité sociale, l'accès aux droits (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, allocation adulte handicapé, etc.), l'accès aux soins, vos difficultés matérielles, la suite de votre hospitalisation, les aides à domicile et leurs financements possibles. **Ils reçoivent sur rendez-vous**, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Si vous êtes hospitalisé, ils peuvent venir à votre chevet.

Villejuif : 01 42 11 60 89

Chevilly-Larue : 01 42 11 56 97 - 01 42 11 57 05

+ **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/assistance-sociale

/ PERSONNE DE CONFIANCE



- **Dès votre admission, il vous est possible de désigner une personne**, librement choisie par vous et en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.
- Cette personne, que Gustave Roussy considérera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux, afin de participer aux prises de décision et pourra aussi être détentrice de vos directives anticipées.
- Pour toute désignation, vous devez remplir un formulaire et le remettre lors de votre admission au service des Formalités administratives ou, pendant votre séjour, à votre médecin qui vous prendra en charge à Gustave Roussy ou à son assistante.
- **Sachez que vous pouvez annuler votre désignation** ou en modifier les termes à tout moment. Il vous appartient d'informer la personne que vous aurez choisie en remplacement et d'obtenir son accord.

+ **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/personne-confiance

> Une fiche informative est à votre disposition à l'accueil central et sur le site Internet : gustaveroussy.fr/personne-confiance

VOTRE PARCOURS

MON GUSTAVE ROUSSY, UN ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ EN LIGNE



Exclusivement dédiés aux patients de Gustave Roussy, l'application mobile et le site Internet Mon Gustave Roussy vous permettent en toute sécurité :

- de consulter la liste de vos rendez-vous, avec mise à jour en temps réel ;
- d'accéder à vos comptes rendus de consultation et d'hospitalisation, résultats de prises de sang et autres bilans réalisés à Gustave Roussy ;
- de les rendre accessibles à votre médecin traitant, pour le tenir informé sans délai de votre état de santé et de votre prise en charge à l'Institut.

Votre espace personnel sécurisé est disponible sur mobile et sur ordinateur.

L'utilisation de Mon Gustave Roussy nécessite un compte sécurisé qui sera ouvert lors de votre première venue. Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez demander l'ouverture de votre compte auprès du secrétariat du service qui vous prend en charge.



COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE :

- ▶ Téléchargez gratuitement l'application mobile Mon Gustave Roussy disponible sur l'AppleStore et PlayStore.
- ▶ À partir de votre ordinateur : mon.gustaveroussy.fr

+ **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/portail

sur mobile :



PlayStore



AppleStore

À CHAQUE VENUE

/ À CHAQUE RENDEZ-VOUS À GUSTAVE ROUSSY, MERCI D'APPORTER :

- **les documents médicaux récents en votre possession** : ordonnances ou liste de vos médicaments, imagerie médicale (radiographies, scanners, IRM), résultats d'examens de sang, etc. ;
- **le courrier éventuel de votre médecin traitant** ;
- **les documents administratifs** : pièce d'identité, carte Vitale ou attestation en cours de validité, carte d'organisme complémentaire, protocole de soins « volet patient », justificatif de domicile ou autres documents qui vous auront été spécifiés.

/ À VOTRE ARRIVÉE

Sauf indication particulière, **présentez-vous avec votre convocation à l'accueil central dans le hall de l'hôpital, ouvert de 7 h 30 à 18 h.**

L'agent d'accueil vous remettra votre fiche de circulation précisant la programmation de vos rendez-vous de la journée et vous orientera vers le service où vous êtes attendu. Signalez tout changement d'état civil ou de coordonnées dès votre arrivée.



/ APRÈS VOTRE CONSULTATION

Si vous avez des documents (prescription médicale de transport, ordonnances, etc.) à faire tamponner à la sortie de votre consultation, repassez par l'accueil de l'espace de consultations.

Votre prochain rendez-vous vous sera donné par l'assistant médical après la consultation ou vous sera adressé par courrier.

/ GUICHET « RETOUR CONSULTATIONS »

Présentez-vous à ce guichet pour régler le ticket modérateur de votre venue et/ou faire enregistrer votre complémentaire santé si vous ne bénéficiez pas du 100 % pour la pathologie traitée dans notre établissement. Sans mise à jour de votre dossier administratif, la facture de ticket modérateur vous sera adressée et vous devrez la présenter à votre mutuelle pour le remboursement.

/ PHARMACIE

Si des médicaments non commercialisés dans les pharmacies de ville vous ont été prescrits, présentez-vous avec votre ordonnance à la pharmacie de Gustave Roussy à Villejuif, au 1^{er} sous-sol, pièce 501 « Vente aux particuliers », ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Sauf protocole particulier, votre traitement vous sera délivré immédiatement.

Contact : 01 42 11 51 11



/ RAPPEL DE RENDEZ-VOUS PAR SMS

Dans le cadre de votre prise en charge, vous pouvez recevoir un rappel de vos rendez-vous par SMS. Merci de communiquer votre numéro de téléphone portable au secrétariat de votre médecin référent à Gustave Roussy.

LES SOINS

Dans le cadre de votre parcours, des examens et des traitements seront programmés.

Ils vous seront expliqués par les équipes médicales et paramédicales qui vous prendront en soin. Des documents d'information complémentaires pourront aussi vous être remis.

Nous vous proposons une prise en charge globale, qui tient compte de votre qualité de vie, aussi bien physique que psychologique et sociale.

/ VOS INTERLOCUTEURS

Des professionnels interviennent à tous les niveaux de votre parcours à Gustave Roussy.

Tous concourent à la qualité et à la sécurité de votre prise en soin et sont soumis au secret professionnel en ce qui concerne votre santé mais aussi votre vie personnelle et professionnelle. Chacun porte un badge qui vous permet de l'identifier : nom, fonction, service.



VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Il est associé à votre parcours de soins et reste votre interlocuteur médical en dehors de Gustave Roussy. Chaque compte rendu vous concernant lui sera adressé pour l'informer de votre suivi. Le médecin traitant est en charge de l'ensemble des relations avec l'Assurance Maladie, du renouvellement des traitements habituels hors cancer et des arrêts maladie.

N'oubliez pas de signaler tout changement de médecin traitant ou toute modification de ses coordonnées à l'assistant médical de votre médecin référent.

PROFESSIONNELS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

- **Dès le début de votre prise en charge, un médecin référent vous sera proposé.** Interlocuteur privilégié pendant vos soins à Gustave Roussy, il garantit l'adéquation de votre traitement, la continuité des soins, le suivi des relations avec votre médecin traitant et, le cas échéant, avec le réseau ville-hôpital.
- Afin de vous proposer la prise en charge thérapeutique la plus adaptée, **une équipe médicale composée d'oncologues médicaux, chirurgiens, radiologues, médecins nucléaires et radiothérapeutes discute de votre dossier** lors des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP).

- Vous pourrez également être amené à rencontrer **des médecins d'autres équipes dites « transversales »**, tels des urgentistes, réanimateurs, médecins de la douleur ou des soins palliatifs, psychiatres, nutritionnistes, etc.
- Sous la responsabilité de la direction des soins, **le coordonnateur de soins, le cadre de santé et l'équipe soignante** (infirmiers, aides-soignants, manipulateurs, etc.) sont également responsables de vos soins, pendant votre prise en charge. Ils sont à votre disposition, quotidiennement, pour vous écouter, vous expliquer les traitements et vous conseiller pour vous faire bénéficier de la meilleure qualité de vie possible.



- D'autres professionnels sont susceptibles d'intervenir lors de votre prise en charge, notamment les **masseurs-kinésithérapeutes, les psychologues, les diététiciens, les assistants sociaux.**
- **L'assistant médical (secrétaire)** assure la mise à jour de votre dossier médical, adresse les comptes rendus médicaux à votre médecin traitant, organise vos rendez-vous d'exams et de traitements prescrits par le médecin. Il est également votre interlocuteur par téléphone.
- Votre prise en soin peut indifféremment avoir lieu sur le site de Villejuif ou de Chevilly-Larue. Les équipes travaillent en étroite collaboration et concertation. Les dossiers médicaux sont dématérialisés et partagés pour assurer la continuité de votre prise en charge, sans changement de médecin référent.
- Gustave Roussy, en tant qu'hôpital universitaire, participe à la formation **des étudiants** (médecins, infirmiers, etc.). Ils sont habilités à intervenir auprès des patients sous le contrôle d'un référent et avec votre accord.

INTERVENANTS ADMINISTRATIFS

- En dehors des professionnels de santé et paramédicaux, vous serez amené à rencontrer des **personnels des services administratifs et techniques, des bénévoles d'associations, des agents de sociétés prestataires** (hôtellerie, nettoyage, restauration).



/ CHARTE DES SOIGNANTS DE GUSTAVE ROUSSY

La charte des soignants énonce les dix règles de fonctionnement communes à l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux intervenant auprès des patients.

1. L'honnêteté vis-à-vis des patients.
2. La confidentialité.
3. L'instauration et le maintien de bonnes relations avec les patients.
4. L'amélioration de la qualité des soins.
5. L'amélioration de l'accès aux soins.
6. Le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle.
7. L'acquisition et la transmission des connaissances scientifiques.
8. L'amélioration de l'utilisation des ressources.
9. Le respect de l'institution et de ses acteurs.
10. Le maintien de la confiance par l'absence de conflits d'intérêt.

/ ÉTUDES CLINIQUES

- **Pendant votre séjour à Gustave Roussy, votre médecin peut vous proposer de participer à une étude clinique** parce qu'elle présente un intérêt médical pour votre prise en charge.
- Une étude clinique a pour but d'évaluer de nouveaux traitements du cancer, afin de déterminer s'ils sont efficaces, bien tolérés, et d'en faire bénéficier, à l'avenir, d'autres patients.
- Ces études ont obtenu une validation réglementaire, suivent des protocoles scientifiques rigoureux et respectent, selon les principes éthiques, l'intérêt des personnes soumises à ces études.

+ En savoir plus

> « Participer à la recherche », page 53
> gustaveroussy.fr/les-essais-cliniques

RÉANIMATION

Le cancer ainsi que ses traitements médicaux ou chirurgicaux peuvent entraîner des complications plus ou moins graves : respiratoires, cardiaques, infectieuses, neurologiques, rénales, post-opératoires...

Gustave Roussy dispose d'un service de réanimation sur son site de Villejuif. Ce service prend en charge des patients présentant une défaillance d'un ou plusieurs organes pouvant mettre leur vie en danger, ou susceptibles de développer une telle défaillance.

Une équipe médicale et paramédicale est présente 24 heures sur 24, tous les jours. Elle dispose d'une expertise dans les pathologies aiguës spécifiquement associées au cancer et des moyens techniques nécessaires pour y faire face.

Au-delà d'une prise en charge intensive et de la réalisation d'actes techniques, l'équipe de réanimation s'inscrit dans un projet et un parcours de soins partagés, anticipés et cohérents. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres services de l'établissement. Le respect des droits fondamentaux des patients (autonomie, information, partage de la décision avec le patient ou sa personne de confiance s'il ne peut pas s'exprimer, respect des directives anticipées, refus de toute « obstination déraisonnable », ...) constitue une valeur constante de l'éthique du soin en réanimation.

EN AMBULATOIRE

/ CONSULTATIONS



À VILLEJUIF

Les consultations ont lieu à l'espace des consultations situé au rez-de-chaussée, à l'exception des consultations de radiothérapie (2^e sous-sol) et de soins de support (1^{er} étage - voir p. 30).

À CHEVILLY-LARUE

Toutes les consultations se déroulent au rez-de-chaussée de l'hôpital.

Différents types de consultation sont proposés en fonction de votre parcours de soins : consultation d'accueil, de suivi, infirmière, etc.

PRÉPAREZ VOS CONSULTATIONS

Notez les questions qui vous préoccupent et les informations qui vous semblent importantes : troubles et signes qui vous inquiètent, passé médical, traitements suivis, situation familiale ou sociale, etc. Classez vos documents administratifs et médicaux, ils seront ainsi toujours accessibles.

LES DÉCISIONS CONCERNANT VOS TRAITEMENTS SE PRENNENT AVEC VOUS

Votre projet de soins personnalisé a pour but d'obtenir la guérison lorsqu'elle est possible, mais aussi, dans tous les cas, de traiter vos symptômes de façon optimale et de préserver votre qualité de vie tout au long de la maladie. N'hésitez pas à discuter avec votre médecin afin de comprendre les objectifs du traitement et à exprimer vos préférences et vos valeurs. Venir accompagné d'un proche ou de votre personne de confiance (voir p. 15) peut vous aider à mettre à profit ce temps de décision partagée et éclairée.

/ TRAITEMENTS EN AMBULATOIRE

De nombreux traitements peuvent être réalisés sans que vous soyez hospitalisé, sur décision de votre médecin et en accord avec vous.

Selon la prescription médicale, vos soins peuvent être assurés :

- **en ambulatoire**, dans la majorité des cas, vous rentrerez à votre domicile le jour même, sous certaines conditions, ou vous serez orienté vers un des hébergements situés à proximité (voir p. 22) ;
- **sur votre lieu de résidence** (domicile, hôtel, autre), éventuellement en lien avec un partenaire autorisé à dispenser des soins à domicile (service d'hospitalisation à domicile) ;
- **dans un établissement de soins de suite**, de convalescence ou médicalisé ; le médecin prendra, avec vous, la décision de vous orienter vers ce type d'établissement.

 **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/ambulatoire-departement

LA CHIMIOTHÉRAPIE EN AMBULATOIRE

À L'HÔPITAL DE JOUR

Lors de la première séance de chimiothérapie, l'infirmier vous explique les phases de votre traitement, les effets secondaires et les moyens de les atténuer ou de les supprimer, vous donne des conseils pour maintenir ou améliorer votre qualité de vie et vous remet le guide « Votre chimiothérapie ». Afin d'améliorer votre prise en charge, il est important d'anticiper la réalisation d'un bilan sanguin en ville. Un questionnaire sur l'application Mon Gustave Roussy pourra vous être envoyé 48 heures avant votre rendez-vous. À chaque venue, votre état général et vos symptômes seront réévalués.

SUR VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

Proposée pour certains traitements seulement, cette prise en charge s'établit en collaboration avec les unités de soins et le service de coordination des soins externes de Gustave Roussy. Ce dernier vous rencontrera pour organiser votre prise en charge, en s'appuyant sur les professionnels de santé libéraux, les prestataires de services, les services d'hospitalisation à domicile (HAD).

LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

Cette **chirurgie, qui peut se faire sous anesthésie locale ou générale, ne nécessite pas que vous passiez la nuit à l'hôpital**. L'anesthésie est adaptée à l'intervention, vous assurant un maximum de confort et de sécurité. La procédure vous sera expliquée au préalable lors de la consultation d'anesthésie et tiendra compte de votre état de santé, du type d'intervention et de vos souhaits.

Vous sortez de l'hôpital le soir même. Il est nécessaire qu'une personne vienne vous chercher et reste avec vous la nuit qui suit la chirurgie.

LA RADIOTHÉRAPIE

En fonction du protocole de traitement retenu, une radiothérapie pourra être préconisée.

Chaque cas clinique est spécifique et le radiothérapeute évalue quelle est la technique la plus appropriée. Avant de démarrer votre traitement, vous serez vu en consultation de pré-radiothérapie au cours de laquelle le radiothérapeute vous donnera toutes les informations nécessaires pour que le traitement se déroule dans de bonnes conditions.

Le traitement peut s'étaler sur deux mois avec la nécessité de venir de façon régulière aux séances.

En savoir plus

gustaveroussy.fr/radiotherapie

/ HÉBERGEMENT À PROXIMITÉ



— À Villejuif, l'hôtel hospitalier Campanile et la résidence Bellagio

Outre un accueil hôtelier classique, ces hôtels permettent à des patients répondant à certains critères médicaux et administratifs de bénéficier d'un accueil hôtelier adapté pendant leur traitement. Parlez-en avec votre médecin référent.

Contact :

> Bureau Gestion des lits, au rez-de-chaussée dans le hall de l'hôpital.
01 42 11 44 42.

 Pour connaître la liste des autres hébergements possibles (hôtels, résidences hôtelières, maisons d'accueil pour les familles...), rendez-vous sur le site gustaveroussy.fr/hebergement

EN HOSPITALISATION

/ FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



FRAIS NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

Lors d'une hospitalisation, que vous soyez pris en charge à 100% ou non, le forfait journalier reste à votre charge si vous n'avez pas d'organisme complémentaire santé ou si vous ne bénéficiez pas de la CSS (complémentaire santé solidaire). **Pour couvrir les frais non pris en charge par l'Assurance Maladie, notamment le forfait journalier, et éventuellement le surcoût de la chambre particulière**, munissez-vous impérativement, si vous en avez une, de votre carte mutuelle en cours de validité afin que nous puissions demander une prise en charge.



ENTENTE PRÉALABLE

Si vous êtes domicilié hors de l'Île-de-France, votre organisme d'Assurance Maladie peut limiter sa participation aux frais de séjour hospitalier sur la base du tarif applicable à l'établissement le plus proche de votre domicile. Renseignez-vous auprès de votre caisse d'Assurance Maladie (CPAM). Au-delà de 150 km de votre domicile, une demande d'entente préalable est à adresser au médecin conseil de votre CPAM.



CHAMBRE PARTICULIÈRE

Si vous souhaitez une chambre particulière, faites-en la demande lors de votre admission. Son attribution dépend de votre état de santé et des disponibilités. Elle ne peut pas vous être assurée.

Si une chambre particulière vous est attribuée à votre demande, un supplément vous sera facturé (tarif disponible au service des Formalités administratives sauf si votre mutuelle la prend en charge intégralement).



/ VOTRE SÉJOUR

VOS BAGAGES



- Apportez vos effets personnels dans un bagage à votre nom : linge de nuit, robe de chambre, serviettes et gants de toilette, chaussons, etc. Prévoyez le change nécessaire pour la durée prévue de votre séjour. Composez votre trousse de toilette : savon, dentifrice, brosse à dents, nécessaire de rasage, vaporisateur d'eau thermale...
- Dans les secteurs protégés ou sur le plateau de soins aigus, les chemises et serviettes de toilettes seront fournies selon les recommandations de l'équipe opérationnelle d'hygiène. Vos affaires personnelles et votre trousse de toilette seront stockées en sécurité dans votre étage d'origine. Vos lunettes seront à votre disposition.
- Si votre état de santé le permet, vous pourrez circuler dans l'hôpital. Prévoyez une tenue correcte et confortable pour la journée. Le port du masque peut être obligatoire hors de votre chambre.
- Limitez le nombre de bagages : malgré la vigilance de chacun, vos affaires risqueraient d'être dispersées lors du transport entre les différents services.
- Votre linge personnel doit être entretenu par vos soins. L'hôpital n'a pas la possibilité d'assurer ce service.

VOS EFFETS PERSONNELS



Gustave Roussy décline toute responsabilité en cas de perte, de bris, de vol de vos effets personnels.

LES PROTHÈSES

Vos prothèses dentaires et auditives, lunettes ou verres de contact sont sous votre responsabilité. Une boîte identifiée peut vous être proposée par l'équipe soignante

LES OBJETS DE VALEUR

Merci de venir sans bijou ni objet de valeur et de vous munir d'une somme d'argent correspondant à vos besoins.

Si vous êtes hospitalisé à **Villejuif**, les objets de valeur peuvent être déposés dans le coffre central de Gustave Roussy situé au poste central de sûreté, rez-de-chaussée, ouvert 24 h/24 et 7 j/7.

Pour plus d'information, adressez-vous au personnel hôtelier.

➤ Les téléphones et ordinateurs portables ne peuvent pas être déposés au coffre et sont sous votre entière responsabilité.

NUMÉROTATION DES CHAMBRES

À Villejuif, la numérotation étant identique pour tous les niveaux, pensez à **bien communiquer l'étage** et votre numéro de chambre à vos proches qui souhaitent vous téléphoner ou vous rendre visite.



TÉLÉVISION ET INTERNET

À VILLEJUIF

Dans votre chambre, une tablette individuelle vous permet d'accéder, sur abonnement payant, accès aux chaînes de télévision et de radio, à des jeux et à Internet haut débit. L'accès à Internet et à la télévision est gratuite en hôpital de jour et en pédiatrie.

Pour tout renseignement ou problème technique, un technicien est à votre disposition au 50 55 depuis le poste téléphonique de votre chambre :

- du lundi au vendredi de 14 h à 18 h ;
- le samedi de 13 h à 17 h.

En dehors de ces horaires, laissez un message, le technicien vous contactera à son arrivée.

/ PENDANT VOTRE SÉJOUR

QUI VOS PROCHES PEUVENT-ILS CONTACTER ?

Prévenez votre entourage que toutes les informations qui vous concernent sont confidentielles. Le respect du secret médical nous interdit de donner des informations sur votre santé. Précisez le nom d'une personne que vous autorisez expressément à recevoir des informations sur votre santé lors de votre admission, ou auprès du cadre de santé. Demandez auprès du service qui vous prend en charge le numéro de téléphone que cette personne pourra utiliser pour obtenir des informations.

RECOMMANDATIONS

Lors de votre séjour, il vous est recommandé :

- de rester dans votre chambre à l'heure des visites médicales (entre 9 h et 12 h) ;
- d'informer l'équipe médicale des traitements médicamenteux ou non que vous suivez par ailleurs ;
- de ne prendre aucun autre médicament que ceux qui vous sont remis ;
- d'informer vos visiteurs des heures de visite ;
- d'informer vos visiteurs des consignes affichées sur la porte de votre chambre ;
- de vous conformer aux règles préconisées par le personnel ;
- d'être discret, afin de respecter le repos de vos voisins ;
- d'être courtois avec le personnel.



Les fleurs et les plantes représentent une source de contamination à l'hôpital.

Elles sont déconseillées dans de nombreux services d'hospitalisation (unités protégées, par exemple). Merci de vous renseigner auprès de l'équipe soignante.

LES REPAS

- Des hôtesse et des hôtes passent quotidiennement prendre la commande de vos repas en tenant compte de vos traitements, de leurs éventuels effets secondaires, de vos goûts, régimes, allergies et croyances religieuses.
- Cette offre met en avant des produits frais, labellisés (bio, label rouge...) et cuisinés sur place. Le choix est varié et personnalisable avec une commande quotidienne des repas au chevet.

HORAIRES DES REPAS

À Villejuif

- 🕒 7 h 45 : petit-déjeuner
- 🕒 12 h 15 : déjeuner
- 🕒 16 h : goûter
- 🕒 19 h : dîner



LES VISITES



Votre famille et vos proches peuvent vous rendre visite, le plus souvent entre 13 h et 20 h. Ces horaires peuvent toutefois être aménagés à votre demande. Adressez-vous à l'équipe soignante.

Des salons pour patients sont aménagés dans certains services.

À Villejuif, certaines unités d'hospitalisation protégées requièrent des dispositions particulières qui vous seront précisées.

Les visites des enfants de moins de 15 ans sont interdites sauf dérogation sur autorisation médicale. Renseignez-vous auprès du personnel de votre service.

➤ Merci de respecter le bien-être des autres : limitez les échanges bruyants dans les couloirs, l'utilisation d'appareils sonores ou de téléphones portables, respectez les horaires de visite.

Vous êtes en droit de refuser les visites de certaines personnes. Précisez-le à l'équipe de soins dès votre admission ou au cours du séjour.

RESTAURATION ET HÉBERGEMENT DE VOS PROCHES



À chaque repas, un plateau peut être servi à la personne vous accompagnant lors de votre hospitalisation, dans la limite d'un plateau accompagnant par patient.

À Villejuif, les repas doivent être commandés la veille auprès du personnel hôtelier. Les tickets repas peuvent être achetés à la caisse (paiement en espèces), au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15, ou directement au distributeur automatique de tickets situé au 10^e étage, au niveau des ascenseurs C (paiement par carte bancaire).



Hébergement

Dans certaines situations, un lit d'accompagnant pourra être mis à disposition. Le cadre de santé du service vous en précisera les conditions. Des hébergements sont situés à proximité (voir p. 22).

/ VOTRE SORTIE

FORMALITÉS



- **Les formalités de sortie s'effectuent dans le service d'hospitalisation.** L'assistant médical vous remet une convocation avec les prochains rendez-vous, un bulletin de situation et, s'il y a lieu, une ordonnance, un arrêt de travail, une prescription médicale de transport et vous rend vos documents médicaux personnels.
- **Si vous n'avez pas d'organisme complémentaire** (mutuelle) pour vous acquitter des frais éventuels restant à votre charge (ticket modérateur, forfait hospitalier, téléphone), présentez-vous avant votre départ au guichet « Retour consultations » (Villejuif).
- **Une enquête de satisfaction vous sera proposée.** Pour plus d'informations, reportez-vous à la page 49.

TRANSPORT MÉDICALISÉ

- Votre état peut justifier une prescription médicale de transport. Le mode de transport est alors prescrit par le médecin, selon votre état de santé et votre degré d'autonomie.
- L'équipe médicale vous informera de l'heure de votre sortie pour vous permettre de contacter le prestataire adéquat.

Dans un souci d'optimisation des transports, il est indispensable d'anticiper vos demandes de transport, avant le rendez-vous (hors situation d'urgence).





CONTACTS

Lors de votre sortie, l'équipe soignante vous remet les numéros de contact utiles. **Pour la chirurgie**, en cas de problème lié à votre intervention, vous pouvez contacter l'infirmier de régulation : 01 42 11 46 08.

SERVICE D'URGENCES SPÉCIALISÉ EN CANCÉROLOGIE

Ce service est réservé aux patients pris en charge à Gustave Roussy. Il ne traite que les symptômes urgents liés à votre pathologie oncologique. Il est constitué d'une unité de consultations (six salles) et d'une unité d'hospitalisation (six lits de courte durée).

Avant de venir aux Urgences

- Contactez votre médecin traitant ou le secrétariat de votre médecin référent à Gustave Roussy, qui pourront éventuellement décider de vous orienter vers ce service.
- Appelez systématiquement au 01 42 11 50 00 avant de vous déplacer.



COORDINATION DES SOINS EXTERNES (CSE) ET HOSPITALISATION À DOMICILE

- **Si votre état de santé nécessite une continuité de soins complexes et/ou du matériel médical à domicile**, la **CSE** organisera vos soins et leur suivi, sur votre lieu de résidence, soit en collaboration avec les professionnels de santé libéraux, les prestataires de services, les réseaux de soins, soit *via* un service d'hospitalisation à domicile (HAD).
- **La CSE coordonne les soins sur toute la France** et peut aussi les organiser sur votre lieu de vacances ou de week-end. Renseignements : 01 42 11 40 91.

+ En savoir plus
gustaveroussy.fr/soins-domicile



L' ACCOMPAGNEMENT

/ LES SOINS DE SUPPORT

PSYCHO-ONCOLOGIE

L'unité de psycho-oncologie intervient auprès des patients et de leurs proches, pour les accompagner psychologiquement, pendant et après la maladie. L'équipe se compose de psychiatres et de psychologues. **Tous les patients et les proches qui en font la demande peuvent être reçus.** Un suivi sera proposé s'il est indiqué. Les entretiens, sur rendez-vous, peuvent avoir lieu dans l'unité d'hospitalisation ou dans les locaux de l'unité de psycho-oncologie.

Un accompagnement individuel et/ou en groupe est proposé aux enfants de parents malades, ou aux parents souhaitant de l'aide pour informer leurs enfants. D'autres groupes thérapeutiques sont disponibles, pour les enfants ou les adultes.

À Villejuif : 01 42 11 46 30

À Chevilly-Larue : 01 42 11 42 11, poste 16 17

SUIVI DIÉTÉTIQUE ET NUTRITIONNEL

La pathologie tumorale et/ou les traitements mis en œuvre peuvent perturber votre état nutritionnel et entraîner une dénutrition. Les symptômes de ces troubles nutritionnels sont multiples : perte d'appétit ou gêne à l'alimentation, troubles digestifs en rapport avec les thérapeutiques curatives, dégoût de certains aliments.

Les diététiciens interviennent dans toutes les unités d'hospitalisation et assurent une consultation diététique, sur rendez-vous et prescription médicale.

Contact : 01 42 11 55 01

Un médecin nutritionniste intervient pour les prises en charge plus complexes, en particulier celles qui nécessitent la mise en œuvre d'une nutrition artificielle par sonde digestive (nutrition entérale) ou par voie intraveineuse (nutrition parentérale).

À Villejuif : 01 42 11 56 12

À Chevilly-Larue : 01 42 11 57 32



PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

La lutte contre la douleur est de la responsabilité de tous. N'hésitez pas à en parler aux professionnels de Gustave Roussy que vous rencontrez. Ils seront à même de l'évaluer et de la traiter, en collaboration avec votre médecin de ville. L'équipe du centre d'évaluation et de traitement de la douleur de l'adulte et de l'enfant assure des consultations qui prennent en charge la douleur chronique complexe, à la demande de votre médecin. Elle met en œuvre des moyens médicamenteux et non médicamenteux experts si vous avez besoin d'être soulagé, en consultation, en hôpital de jour ou en hospitalisation.

Gustave Roussy propose également des consultations médicales et infirmières d'auriculothérapie, d'hypno-analgésie, de sophrologie, d'ostéopathie, de neurostimulation transcutanée pour la prise en charge de certaines douleurs séquellaires des traitements ou pour le contrôle de certains symptômes.

Pour prendre rendez-vous, parlez-en à votre médecin référent qui en fera la demande.

ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT ET SOINS PALLIATIFS



L'équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs intervient à la demande de l'équipe médicale ou paramédicale, ou du patient et de ses proches. Elle évalue les différents symptômes (douleurs, gêne respiratoire, troubles digestifs, anxiété...) et propose une aide à la prise en charge des patients en phase palliative.

L'équipe de soins palliatifs peut proposer différentes modalités de soin en fonction des besoins du patient :

- **l'évaluation au lit du patient** par un médecin ou une infirmière de soins palliatifs lors d'une hospitalisation ;
- **l'organisation d'un hôpital de jour** de soins de support et soins palliatifs, séjour d'une demi-journée permettant l'évaluation par plusieurs professionnels ;
- **une hospitalisation de quelques jours** dans l'unité d'expertise palliative située au premier étage sur le site Villejuif, lorsque l'équilibration des symptômes ou la complexité de la prise de décision thérapeutique la rend nécessaire.

Cette équipe, où collaborent médecins, infirmières et autres professionnels, assure un soutien au patient, à ses proches et à l'équipe soignante. Elle contribue à une meilleure prise en charge des symptômes liés à la maladie, en coordination avec l'équipe référente et les acteurs du domicile. Un de ses objectifs est le maintien au domicile du patient dans des conditions optimales.

Contact : 01 42 11 40 06 ou 01 42 11 65 77

MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Les masseurs-kinésithérapeutes vous prennent en charge, sur prescription médicale, lors d'une hospitalisation et assurent des soins de rééducation fonctionnelle de qualité, adaptés à vos besoins : respiratoire, neurologique, motrice, etc.

Pour plus de renseignement :

À Villejuif : 01 42 11 46 29

À Chevilly-Larue : 01 42 11 57 29

ADDICTOLOGIE

L'alcool et le tabac sont les premiers facteurs de risque de cancers évitables. Leur arrêt est fortement recommandé.

Une équipe mobile, constituée d'un médecin addictologue et d'une infirmière tabacologue, est à votre service pour vous aider. Parlez-en à vos soignants ou prenez rendez-vous.

À Villejuif : 01 42 11 46 30

ORTHOPHONIE

L'orthophoniste en ORL prend en charge la rééducation des patients qui ont des troubles de la voix, de la parole et/ou de la déglutition.

Contact : 01 42 11 46 14

/ MIEUX VIVRE LE CANCER

Baisse du risque de récurrence, réduction de la fatigue liée aux traitements, amélioration globale de la qualité de vie, augmentation de la tolérance des traitements... le maintien du lien social et la pratique d'exercices physiques adaptés sont bénéfiques tout au long de votre prise en charge.

« Mieux vivre le cancer » est un programme d'accompagnement et de soutien complémentaire aux soins de support. Tout au long de votre parcours à Gustave Roussy, il vous aide à mieux vivre avec la maladie et les traitements et à améliorer votre qualité de vie au quotidien pendant et après vos soins.

LE PROGRAMME MIEUX VIVRE LE CANCER PROPOSE :

- des approches complémentaires aux soins : activité physique adaptée ou approches psycho-corporelles (yoga, méditation pleine conscience, qi gong, etc.). Ces approches sont reconnues pour leur impact sur la qualité de vie et recommandées pour limiter certains effets secondaires : lutte contre la fatigue, prévention de la fonte musculaire, prévention de douleurs articulaires, troubles du sommeil, etc.
- des activités de soutien : accompagnement socio-esthétique et activités artistiques

Les activités du programme « Mieux vivre le cancer » sont accessibles gratuitement aux patients suivis à Gustave Roussy. Elles se déroulent majoritairement en visio-conférence. Un entretien d'orientation préalable à toute inscription permet de faire le point sur vos besoins en matière d'accompagnement et de vous inscrire aux activités du programme, en fonction des places disponibles. La participation est possible pendant la période de traitements et jusqu'à 18 mois après celle-ci.

+ **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/mieux-vivre-le-cancer

MOLITOR ÉVASION

Ce programme d'activités sportives et de bien-être est organisé dans le cadre prestigieux de l'espace Molitor (Paris 16^e).

Il comprend trois volets : activité physique, méditation pleine conscience, soins esthétiques, et est exclusivement réservé aux patients de Gustave Roussy en traitement ou en suivi.

« Mieux vivre le cancer » est un programme proposé à titre gracieux grâce aux soutiens financiers de donateurs et partenaires engagés dans la promotion d'interventions qui aident à vivre autrement la maladie et les traitements et à gagner en mieux-être.

➤ Renseignements et inscriptions :

Bureau « Mieux vivre le cancer »,
département des Soins de support,
1^{er} étage, pièce 830.
01 42 11 64 63

Vous souhaitez participer, faire un don ?

Contactez le service des Relations donateurs :
01 42 11 62 10

/ RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS DE BÉNÉVOLES

Les associations, par leur diversité, leur disponibilité et leurs compétences, peuvent vous apporter une aide précieuse lors de votre séjour. N'hésitez pas à vous informer.

Contact et coordination des associations : contact.associations@gustaveroussy.fr

 **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/associations

/ ESPACE DE RENCONTRES ET D'INFORMATION (ERI)



L'ERI est un espace d'information et d'échange ouvert à tous les patients de Gustave Roussy et à leurs proches. Vous y trouverez des informations sur :

- la maladie et ses traitements ;
- les ressources disponibles en dehors de l'hôpital (associations de soutien et d'entraide, organismes d'État) ;
- les possibilités de soutien au domicile, à l'hôpital, les coordonnées des groupes de parole constitués de malades, etc.

RÉUNIONS-DÉBATS DE L'ERI

Animées par des médecins et des professionnels de santé, elles sont proposées régulièrement sur des thèmes tels que :

- les traitements (chimiothérapie, radiothérapie, traitements innovants, etc.) ;
- la reconstruction du sein ;
- la douleur en cancérologie ;
- l'alimentation ;
- partir en vacances avec ses traitements.



L'ERI est situé à Villejuif, au rez-de-chaussée, dans le hall d'accueil. Il est ouvert lundi, mardi et jeudi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, mercredi et vendredi de 10 h à 12 h 30.

Contact : 01 42 11 61 83

 **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/eri

L'ERI, UN ESPACE :

- pour rester en lien avec vos proches (accès Internet) ;
- pour obtenir de l'information médicale sur la maladie et sa prise en charge (recherche accompagnée individuellement et ateliers collectifs mensuels) ;
- pour parler librement, sans contrainte de temps et en toute confidentialité, dans un lieu neutre, hors des soins.

Comme tout le personnel de Gustave Roussy, les accompagnateurs en santé de l'ERI sont tenus au secret professionnel.

LES SERVICES POUR FACILITER VOTRE SÉJOUR

Retrouvez le détails des services proposés sur le site Internet : gustaveroussy.fr/pratique

/ CAFÉTÉRIA « CHEZ GUSTAVE »

À VILLEJUIF

au rez-de-chaussée,
du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h,
le week-end et les jours fériés, de 9 h à 18 h 30.

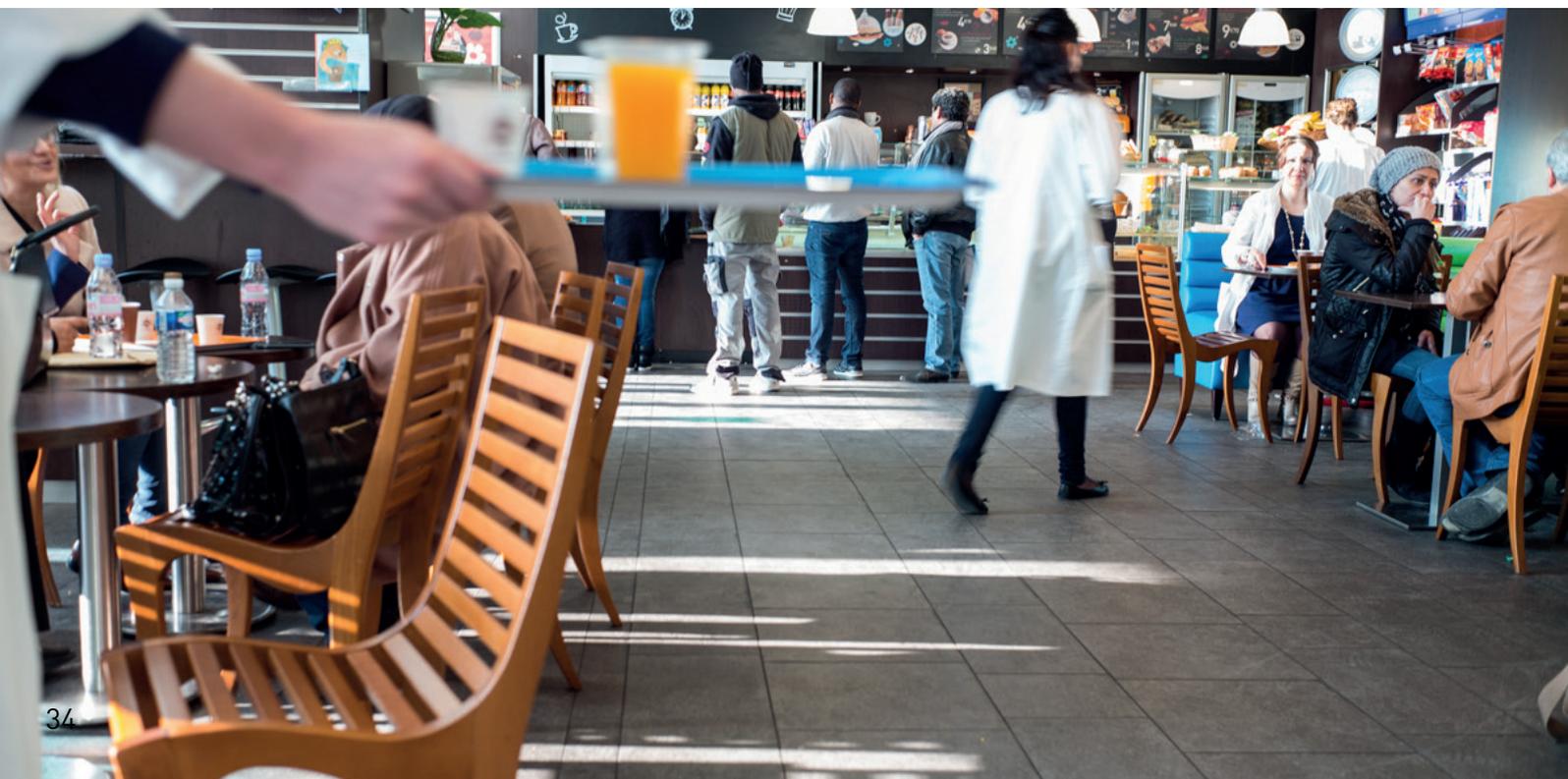
COLLATION REPAS

Si vous avez des rendez-vous sur l'ensemble de la journée ou êtes en attente d'une chambre d'hospitalisation, une collation repas vous sera proposée.

Renseignez-vous auprès du personnel d'accueil au rez-de-chaussée, qui vous indiquera les modalités de service.



Des distributeurs de boissons chaudes et fraîches, de gâteaux et de confiseries sont à votre disposition dans les halls de Villejuif et de Chevilly-Larue, 24 heures sur 24.



/ DISTRIBUTEURS D'HISTOIRES COURTES



Grâce à la fondation du Crédit Mutuel, Gustave Roussy a installé six bornes de lecture dans l'Institut, permettant aux malades et visiteurs de profiter gratuitement d'histoires courtes parmi les 40 000 proposées. Ces distributeurs sont installés dans le hall de l'Institut, sur le plateau de consultations, à l'hôpital de jour chimiothérapie (RdC), dans la salle d'attente du scanner (-2), au service d'Urgences spécialisé en cancérologie (+1) et au département de Cancérologie de l'enfant et de l'adolescent (+9).

/ AFFICHAGE DYNAMIQUE



Situés dans différents lieux d'attente à Villejuif, ces écrans diffusent des informations pratiques, institutionnelles ou événementielles.

/ CONNEXION INTERNET



À Villejuif, un accès Wi-Fi est accessible gratuitement aux patients et aux visiteurs dans le hall d'accueil, l'espace de consultations et l'hôpital de jour de médecine oncologique. L'accès Wi-Fi sera bientôt possible dans les services d'hospitalisation. L'accès n'est pas encore possible à Chevilly-Larue.

/ DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Un distributeur automatique de billets est installé sur le parvis extérieur uniquement sur le site de Villejuif.



/ COURRIER

Si vous êtes hospitalisé, vous pouvez recevoir et envoyer votre courrier ou un colis par l'intermédiaire de la gouvernante. Votre adresse est la suivante :

À VILLEJUIF

M... - Chambre n°... - étage ...
Gustave Roussy
114, rue Édouard-Vaillant
94805 Villejuif Cedex



Une boîte aux lettres permet l'envoi de courrier

dans le hall d'accueil, au rez-de-chaussée à Villejuif et au bureau d'accueil à Chevilly-Larue.

La levée du courrier a lieu du lundi au vendredi :

- à 15 h à Villejuif,
- à 10 h 30 et à 13 h 30 à Chevilly-Larue.



/ OBJETS TROUVÉS

À **Villejuif**, les objets trouvés sont déposés au standard PC Sûreté, situé au rez-de-chaussée.

Contact : 01 42 11 42 11

À **Chevilly-Larue**, les objets trouvés sont déposés à l'accueil.

Contact : 01 42 11 57 07



/ CULTE

Vos croyances sont respectées et vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix. Une équipe d'aumônerie est présente au sein des deux établissements pour les cultes catholique, israélite, musulman, protestant, évangélique et bouddhiste.

À VILLEJUIF

Un oratoire est ouvert en permanence et accessible à tous. Il est situé pièce 924, au 6^e étage (ascenseurs G/K). Des messes et des moments de prière y sont proposés (consultez l'affichage sur la porte). Des salles de prière réservées au culte musulman sont situées au 6^e étage (pièce 932 pour les femmes, pièce 920 pour les hommes).

Contact : permanence du lundi au samedi, de 13 h 30 à 14 h 30, pièce 926 (6^e étage) / 01 42 11 47 51

À CHEVILLY-LARUE

La chapelle, située au rez-de-chaussée, est ouverte en permanence et accessible à tous. Des messes et des moments de prière catholiques y sont proposés (consultez l'affichage).

+ En savoir plus

> gustaveroussy.fr/culte

> des dépliants sont disponibles auprès de l'accueil central.



/ SCOLARITÉ

Dans le cadre de la prise en charge des adolescents et jeunes adultes (AJA), une équipe de professionnels pluridisciplinaires existe à Gustave Roussy. Parmi eux, psychologues, éducateurs spécialisés, enseignants de l'Éducation nationale et de l'association l'École à l'hôpital accompagnent les patients âgés de 18 à 25 ans pour les aider dans le quotidien pendant et après la maladie, leur permettre de poursuivre leur scolarité ou leur formation pendant les soins, et préparer leur avenir.

Contact :

01 42 11 42 11, et demandez le bip 3758



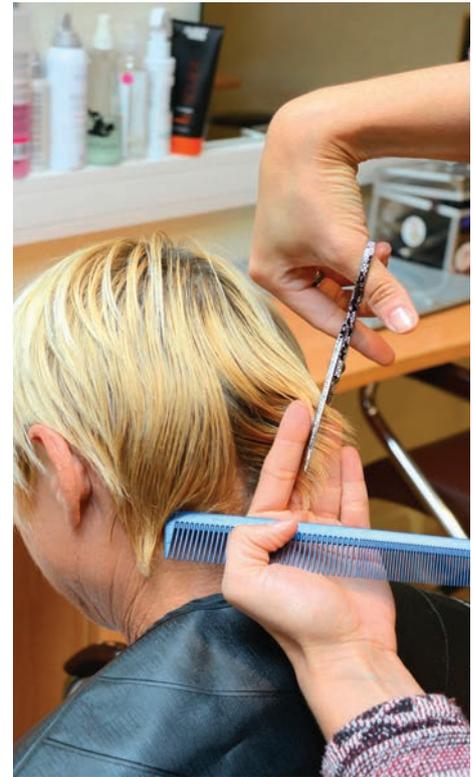


/ COIFFEUR

Durant votre séjour, vous pouvez bénéficier de soins de coiffure et de conseils dans le choix de chevelures, turbans et traitements spécifiques (service payant).

À VILLEJUIF

Un salon de coiffure est installé au 3^e étage (près des ascenseurs G/K). Prenez rendez-vous au 01 42 11 50 28. Les tarifs sont affichés sur la porte du salon.



/ PÉDICURE

À **Chevilly-Larue**, une pédicure est à votre disposition. Ce service est payant. La demande est à faire auprès de votre équipe soignante, qui vous en précisera le prix et le jour de passage.



/ AUTRES SERVICES

Activités et soutiens sont mis en place par le programme « Mieux vivre le cancer », durant et après vos soins ou votre séjour. Des programmes ou ateliers, intégrant activités physiques, soins esthétiques, lutte contre le stress, activités artistiques... pourront vous être proposés (voir p. 32).

VOUS INFORMER

VOS DROITS ET DEVOIRS

CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

1

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3

L'information donnée au patient doit être claire, appropriée et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6

Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site : www.sante.gouv.fr

/ CIVILITÉ ET LAÏCITÉ



L'hôpital est un lieu recevant du public où chacun doit respecter, en toutes circonstances, les règles de « savoir vivre » et les droits élémentaires des autres patients, de leurs proches et du personnel de l'établissement.

Pour la tranquillité des autres usagers et la sécurité des soins, merci de respecter les horaires de visite et de limiter les nuisances sonores liées aux conversations bruyantes, aux téléphones portables en haut-parleur, à la télévision et la radio.

Merci de respecter les lieux et les équipements mis à votre disposition.

Comme tout lieu public, la dissimulation du visage est interdite conformément à la loi n° 2010-1992 du 11 octobre 2010.

Les violences, les menaces et la diffamation envers un membre de l'équipe hospitalière sont punies par la loi conformément aux dispositions du Code pénal.



APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Pour les patients et leurs proches, l'expression des convictions religieuses s'exerce dans la limite du respect de la neutralité du service public et des impératifs d'ordre public. Chacun peut participer à l'exercice de son culte dans le respect des contraintes liées au bon fonctionnement du service. L'expression de cette liberté ne doit pas entraver celle d'autrui : elle ne doit pas nuire au repos des malades (bruit, prosélytisme, etc.). Elle doit rester compatible avec les actes diagnostiques et/ou thérapeutiques nécessaires et les règles d'hygiène et de sécurité.

Il n'est pas possible de récuser ou de refuser d'être soigné par un membre de l'équipe hospitalière du fait de considérations religieuses.



+ En savoir plus

> gustaveroussy.fr/charte-laicite
> plus d'informations sur
l'aumônerie de Gustave Roussy,
p. 36

Le directeur de l'établissement, peut, en vertu du pouvoir général de police dont il dispose, prononcer la sortie disciplinaire du patient ou de ses proches, sauf urgence médicalement constatée.

/ LA SÉCURITÉ

Pour garantir la sérénité de votre séjour, nous vous invitons à respecter ces règles de sécurité.



VIDÉOSURVEILLANCE

Afin d'améliorer la sécurisation des personnes et des biens sur les deux sites (accès des véhicules, parcs de stationnement et bâtiments), **Gustave Roussy est équipé d'un système de vidéosurveillance**. L'installation et l'exploitation de ce système s'effectuent dans les conditions réglementaires et conformément aux dispositions arrêtées dans le dossier de déclaration déposé à la préfecture du département.

CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

- Vous pouvez circuler librement dans l'établissement, dans le respect des règles de sécurité : certaines zones sont interdites au public, d'autres ont un accès réglementé. Respectez la signalisation.
- Si vous êtes hospitalisé, **prévenez toujours l'équipe soignante** lorsque vous vous déplacez dans l'établissement.
- Évitez, dans la mesure du possible, d'emprunter les escaliers sans être accompagné.

DÉMARCHAGE

Sont interdits dans l'enceinte de l'établissement ou sur la voie publique du site de Gustave Roussy :

- tout acte de démarchage commercial (livres, prothèses capillaires, etc.) ;
- les quêtes ;
- les visites par des bénévoles se réclamant d'associations autres que celles partenaires de l'Institut.

Si toutefois vous étiez sollicité, signalez-le sans délai au cadre de soins du service ou à l'accueil central.

TABAC ET CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital (bâtiments et parvis extérieur). L'usage de la cigarette électronique est également interdit.



Gustave Roussy s'est engagé dans **une politique Lieu de santé sans tabac** afin d'offrir un environnement sain et une aide à l'arrêt tabagique à ses patients, ainsi qu'à ses salariés. **Il est strictement interdit de fumer à partir des grilles d'entrée de l'établissement**. L'Institut recevant des mineurs, l'interdiction s'étend à la cigarette électronique.

Pendant votre hospitalisation vous pourrez bénéficier d'une aide, parlez-en à vos soignants (voir p. 31).

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

/ VIGILANCES SANITAIRES



Les vigilances sanitaires ont pour objet d'améliorer la sécurité des soins, lors de l'utilisation des produits de santé : médicaments, produits sanguins, dispositifs médicaux, tissus, cellules, greffes, etc.

Vous avez la possibilité de déclarer tout événement indésirable* lié aux soins en ligne



solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/signalement-sante-gouv-fr/

* Événement ou effet inhabituel non souhaité, pouvant être lié à la manipulation ou la consommation d'un produit, d'une substance ou survenu lors d'un acte de soins et pouvant affecter la santé d'une personne.

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES SOINS

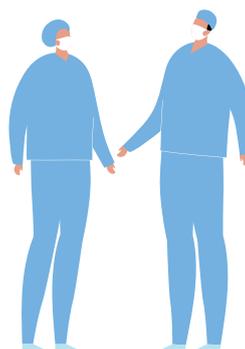
L'Institut s'organise pour garantir la surveillance des effets indésirables et des incidents liés aux soins, dans le but de prévenir les risques.

La déclaration des incidents et des effets indésirables liés au soin a pour objet d'améliorer votre sécurité ainsi que celle de la communauté, sans qu'aucun professionnel ne fasse l'objet d'une sanction individuelle.

Nous vous invitons à signaler aux professionnels qui vous prennent en charge tout incident lié à l'administration d'un traitement ou à la réalisation d'un examen. L'événement indésirable pourra être enregistré, déclaré, analysé, traité, et des mesures de prévention adaptées seront prises pour vous et pour préserver les autres patients d'un incident semblable.

HUIT VIGILANCES

1. IDENTITOVigilance
2. INFECTIOvigilance
3. HÉMOvigilance
4. PHARMACOVigilance
5. MATÉRIOvigilance
6. BIOvigilance
7. RÉACTOVigilance
8. RADIOvigilance



En savoir plus

gustaveroussy.fr/vigilances-sanitaires

BIEN VOUS IDENTIFIER POUR MIEUX VOUS SOIGNER

Il est indispensable de vous identifier dès votre arrivée.

- Votre **identification administrative** est réalisée à partir des documents d'identité officiels ou d'un passeport pour les personnes résidant à l'étranger ou non francophones.
- Durant votre prise en charge à Gustave Roussy, **à chaque étape de votre parcours**, le personnel soignant demandera vos nom, prénoms et date de naissance afin d'éviter les erreurs d'identité.

SOYEZ VIGILANT !

Vérifiez l'orthographe de vos nom et prénoms et votre date de naissance dès la remise de la fiche de circulation à l'accueil. Signalez immédiatement toute erreur au service des Relations médico-administratives pour qu'elle soit corrigée avant les soins.



Un bracelet d'identification est posé dans l'unité de soins au poignet des patients hospitalisés. Il vous identifie avec votre nom d'usage, nom de naissance, prénom et date de naissance. Il demeure tout au long de votre hospitalisation.

Pour votre sécurité, les soignants peuvent vous demander, à vous et vos proches, de ne pas les interrompre durant certains soins demandant une concentration particulière.

/ HYGIÈNE ET PRÉVENTION DES INFECTIONS

- **Les infections nosocomiales et/ou associées aux soins sont des infections acquises à l'hôpital**, et donc qui n'existaient pas ou n'étaient pas en incubation avant l'hospitalisation.
- Nous attachons une importance primordiale à la protection des patients contre l'infection en appliquant des mesures d'hygiène rigoureuses pour tous.
- **Les infections nosocomiales et/ou associées aux soins ne peuvent être totalement évitées**, mais le respect strict des règles d'hygiène permet d'en diminuer le risque.

+ D'INFOS

Le détail des actions de l'EOH/CLIN (équipe opérationnelle d'hygiène et comité de lutte contre les infections nosocomiales) est disponible page 51 et sur gustaveroussy.fr/securite-des-soins

Des plaquettes d'information sur la prévention du risque infectieux sont à votre disposition auprès des soignants et/ou auprès de l'EOH.

/ INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS

Gustave Roussy est engagé au quotidien pour vous prodiguer des soins de qualité qui vous garantissent la prise en charge la plus adaptée à vos besoins. Cette exigence repose sur une amélioration permanente de nos pratiques et de nos organisations.

Des indicateurs nationaux sont relevés régulièrement afin de mesurer l'appropriation et l'évolution des objectifs qualité et sécurité des soins. Ces indicateurs portent sur la traçabilité et la qualité des informations saisies dans les dossiers des patients et sur l'engagement de l'établissement dans la prévention des infections nosocomiales et/ou associées aux soins.

Les résultats sont mis à disposition du public *via* le site « Scope Santé » de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui informe les usagers sur la qualité et la sécurité des soins des patients hospitalisés. Ils sont également affichés dans l'établissement.

➤ Retrouvez le détail de ces résultats sur le site officiel Scope Santé : scopesante.fr

INFORMEZ-VOUS

/ PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Afin de garantir la qualité de votre prise en charge, certaines de vos données personnelles sont recueillies et traitées par les équipes de Gustave Roussy.

En tant que responsable du traitement de vos données, l'Institut s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leur sécurité et leur confidentialité.

Les équipes de l'Institut collectent et traitent notamment vos données personnelles d'ordre administratif, social et médical dans le cadre de la gestion de votre dossier médico-administratif, de la facturation des actes médicaux, de la télétransmission des feuilles de soins, ainsi qu'en vue de travaux statistiques pour l'analyse de l'activité des services de Gustave Roussy. Ces mêmes données sont susceptibles d'être réutilisées dans le cadre de la recherche contre le cancer ainsi qu'à des fins d'enseignement. Vos données sont conservées par l'Institut pendant les durées limitées prévues par la réglementation.

Vous pouvez demander à avoir accès, à obtenir une copie et, dans certains cas, à faire rectifier, à effacer, à vous opposer et/ou à limiter l'utilisation de vos données personnelles.

Pour cela, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Gustave Roussy (en accompagnant votre demande d'une pièce d'identité valide), soit :

- ▶ **par courrier** : Gustave Roussy, Délégué à la protection des données, DTNSI, 114, rue Édouard-Vaillant, 94805 Villejuif cedex ;
- ▶ **par mail** : donneespersonnelles@gustaveroussy.fr.

Les demandes de suppression et d'opposition au traitement de vos données doivent être justifiées par un motif légitime. Au cas où il ne vous serait pas donné satisfaction, vous pourriez également effectuer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

+ En savoir plus

gustaveroussy.fr/donnees-personnelles-patients

+ D'INFOS

Depuis 2020, Gustave Roussy est doté d'un entrepôt de données de santé qui permet l'intégration des données des patients provenant d'un très grand nombre de ses logiciels cliniques (ex : dossier de soin informatisé). Ainsi, les chercheurs de l'Institut vont pouvoir accélérer le recrutement de patients pour les essais cliniques, mieux visualiser leurs parcours, faciliter les programmes de recherche en disposant au sein d'une seule base de l'ensemble des données des patients tout en garantissant leur stricte confidentialité.

/ DOSSIER MÉDICO-ADMINISTRATIF

Votre dossier à Gustave Roussy est informatisé pour faciliter la gestion des informations et améliorer ainsi votre prise en charge. Il comporte toutes les informations administratives et de santé vous concernant.



Le système informatique de Gustave Roussy est un système sécurisé, uniquement accessible par des professionnels dûment authentifiés et soumis au secret professionnel. Si vous souhaitez qu'un accès limité à votre dossier médical soit mis en place, parlez-en au secrétariat de votre médecin référent.

Télétransmission de votre dossier médical

En cas de besoin et en accord avec vous pour la continuité des soins (avis d'un expert, transfert vers un autre établissement de soins, réunion de concertation pluridisciplinaire), votre dossier médical peut être transféré par voie informatique en toute sécurité vers une autre structure de soins – sauf opposition de votre part.



ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

- Conformément à la loi du 4 mars 2002, **vous pouvez avoir un accès direct aux informations concernant votre santé auprès des professionnels de santé** qui vous prennent et/ou vous ont pris en charge.
- **Vous pouvez demander directement aux médecins qui vous suivent les informations relatives à votre santé.** Lors de ce dialogue privilégié, le médecin peut vous communiquer, chaque fois que cela est possible, des éléments de votre dossier.

Si vous souhaitez une version papier de votre dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin, vous devez nous retourner le formulaire de demande de dossier, dûment complété et signé, accompagné des pièces justificatives.

Le formulaire est disponible à l'accueil, aux secrétariats et sur le site Internet de Gustave Roussy.

Contact : 01 42 11 56 76

+ En savoir plus

gustaveroussy.fr/acces-au-dossier-medical



La consultation sur place de votre dossier médical est gratuite et peut se faire avec ou sans accompagnement d'un médecin selon votre choix.

IL EST RAPPELÉ LE CARACTÈRE STRICTEMENT PERSONNEL DES INFORMATIONS DE SANTÉ

que vous allez détenir et le risque de sollicitation de tiers qui sont exclus du droit de réclamer directement des informations aux professionnels de santé (famille, entourage, employeur, banquier, assureur, etc.).

MON GUSTAVE ROUSSY

Un espace en ligne sécurisé vous permet de consulter vos documents médicaux : comptes rendus de consultation ou d'hospitalisation, résultats de bilans biologiques, d'imagerie, ou d'anatomopathologie, etc.

Plus d'informations, page 16.

+ En savoir plus

gustaveroussy.fr/portail





/ EN SAVOIR PLUS

➤ **SANTÉ INFO DROITS**

france-assos-sante.fr

Santé Info Droits est une ligne d'informations juridiques et sociales constituée de juristes et avocats qui répondent à toute question en lien avec le droit de la santé. Elle a été créée par France Assos Santé, un collectif réunissant quatre-vingts associations d'usagers des services de santé.

0 810 004 333 (n° Azur, tarif selon l'opérateur) ou au **01 53 62 40 30** (prix d'une communication).



➤ **INSTITUT NATIONAL DU CANCER**

e-cancer.fr

L'Institut national du cancer (INCa) est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État, chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer. L'INCa recueille les informations les plus actualisées issues des différents producteurs de données, en réalise l'analyse et la synthèse pour produire une expertise pluridisciplinaire et partagée sur les questions relatives à la cancérologie.

➤ **SCOPE SANTÉ**

scopesante.fr

La Haute Autorité de Santé et le ministère des Solidarités et de la Santé mettent à votre disposition les données sur la qualité et la sécurité des soins dans les établissements de santé. Ils vous garantissent des informations validées et actualisées.

Vous pouvez consulter les indicateurs d'activité disponibles issus des bases de données publiques médico-administratives.

➤ **RESTEZ CONNECTÉ À GUSTAVE ROUSSY**

Pour être informé régulièrement des actualités de Gustave Roussy, des avancées de la recherche, des innovations de prises en charge, consultez le site Internet gustaveroussy.fr

L'Institut dispose également d'une page Facebook et de comptes Twitter et Instagram, ainsi que d'une chaîne vidéo sur YouTube.



EXPRIMEZ-VOUS

/ INFORMATION ET CONSENTEMENT

- **Vous avez le droit d'être informé sur votre état de santé** pour participer aux choix thérapeutiques. Ces informations, strictement personnelles et confidentielles, sont données par les professionnels de santé qui vous suivent, sur les investigations, traitements ou actions de prévention proposés, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, leurs risques fréquents ou graves, les alternatives possibles et les conséquences d'un refus. Nous avons l'obligation de vous informer, postérieurement à l'exécution des investigations, des traitements, des actions de prévention ou des risques nouvellement identifiés.
- **Vous pouvez choisir de ne pas être informé.** Dans ce cas, précisez-le aux médecins qui vous suivent, afin que cette demande soit inscrite dans votre dossier médical.



Votre consentement est nécessaire à l'équipe médicale à toutes les étapes du processus de soins. Vous êtes libre de le retirer à tout moment. Même dans des cas où la loi ne l'exige pas, les médecins pourront être amenés à vous demander votre consentement par écrit, notamment pour la réalisation de certains actes ou prélèvements biologiques nécessaires au diagnostic ou au traitement de votre maladie.

/ REFUS DE SOINS

VOUS AVEZ DROIT AU RESPECT DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET POUVEZ REFUSER UN TRAITEMENT, UNE INTERVENTION OU DES SOINS.

En cas de sortie contre avis médical, vous serez informé par le médecin des risques auxquels vous expose votre état de santé. Vous devrez signer un document constatant le refus des soins proposés. Une copie de ce document sera annexée à votre dossier médical. Même dans ce cas, les formalités administratives de sortie devront être effectuées.

+ **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/refus-soins

/ MAJEURS PROTÉGÉS

Lorsque les facultés mentales ou physiques d'une personne de plus de 18 ans sont altérées par la maladie, une infirmité ou un affaiblissement dû à l'âge, au point de compromettre ses intérêts, certaines mesures de protection peuvent être prises.

La nature des droits et des devoirs des majeurs protégés diffère selon le régime de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle). Seule la tutelle implique une adhésion du tuteur dans la démarche de soins. Les majeurs protégés par tutelle et tuteurs sont invités à déclarer dès le début de la prise en charge l'existence de ce régime de protection.

+ **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/mineurs-majeurs-protectes

/ DIRECTIVES ANTICIPÉES

- **La loi du 2 février 2016** réaffirme la possibilité pour toute personne majeure de rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.
- Dans ce document écrit, une personne, malade ou non, fait connaître ses volontés quant aux questions relatives à la fin de vie, en particulier sur la question de l'arrêt, du refus ou de la limitation des traitements et de la volonté de bénéficier d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès.
- Les directives sont consultées préalablement à la décision médicale uniquement lorsque la personne est hors d'état de manifester sa volonté. Elles s'imposent aux médecins et prévalent sur l'avis de la personne de confiance, de la famille et des proches. Elles sont valables jusqu'à leur révision ou révocation. Il est recommandé de préciser les coordonnées de la personne de confiance.

+ En savoir plus
gustaveroussy.fr/directives-anticipees

POUR QUE VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES SOIENT CONNUES DU MÉDECIN OU DE L'ÉQUIPE QUI VOUS PREND EN CHARGE, IL EST IMPORTANT DE LES RENDRE ACCESSIBLES.

Une copie peut être transmise au médecin référent ou vous pouvez lui signaler les personnes qui en sont dépositaires afin d'intégrer ces informations dans votre dossier médical.



+ En savoir plus
> une brochure informative est à votre disposition à l'accueil central ou sur gustaveroussy.fr/directives-anticipees
> l'arrêté du 3 août 2016 relatif au modèle des directives anticipées : legifrance.gouv.fr
> parlons-fin-de-vie.fr

/ COMMISSION DES USAGERS

Cette commission veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des malades et de leurs proches.

Elle facilite vos démarches et veille à ce que vous puissiez, le cas échéant, exprimer vos réclamations auprès des responsables de l'établissement. Elle a connaissance de l'ensemble de vos réclamations, éloges, propositions ou réponses aux enquêtes de satisfaction.



La commission des usagers de Gustave Roussy est composée de :

- Représentants des usagers
- Médiateurs médicaux
- Médiateurs non médicaux
- Président et vice-président de la commission
- Directeur général de Gustave Roussy
- Président de la commission médicale d'établissement
- Représentant du personnel infirmier ou aide-soignant
- Représentant du conseil d'administration
- Membres de la direction Qualité
- Membre des affaires juridiques
- Représentant du site de Chevilly-Larue
- Autres membres invités

+ En savoir plus
gustaveroussy.fr/commission-des-usagers

/ ÉLOGES ET RÉCLAMATIONS



L'ensemble des professionnels s'attache à vous proposer des soins de qualité et sécurisés afin de rendre votre séjour le plus satisfaisant possible.

Votre expression est importante, qu'elle soit positive ou négative. Toutes vos remarques sont prises en considération et permettent d'optimiser la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

SI, DURANT VOTRE PARCOURS, VOUS AVEZ DES OBSERVATIONS À FORMULER SUR LES CONDITIONS DE VOTRE PRISE EN CHARGE, VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS SONT :

- votre médecin référent ou le chef de service ;
- le cadre infirmier du service ou le coordonnateur de soins du département.

SI CES PREMIÈRES DÉMARCHES NE VOUS APPORTENT PAS SATISFACTION :

Vous pouvez adresser un courrier au directeur général ou au médiateur de l'hôpital :

- ▶ **par courrier :**
Gustave Roussy à l'attention du médiateur
114, rue Édouard-Vaillant, 94805 Villejuif Cedex
- ▶ **par téléphone :** 01 42 11 40 16
- ▶ **par mail :** mediateur@gustaveroussy.fr

En cas de difficulté, vous pouvez soumettre une réclamation à la Commission régionale de conciliation et d'indemnisation.

Vous pouvez également contacter un représentant d'usagers membre de la commission des usagers :

- ▶ **par mail :** ru@gustaveroussy.fr

PARTAGEZ VOTRE EXPÉRIENCE



VOTRE AVIS, VOTRE EXPÉRIENCE ET VOS IDÉES NOUS INTÉRESSENT

- **Des enquêtes de satisfaction et d'expérience** sont menées auprès des patients et de leur entourage.
- **Gustave Roussy participe à l'enquête nationale e-Satis** pour tout patient hospitalisé plus de 48 heures ainsi que pour les patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire. Après votre sortie, vous serez invité par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge *via* un questionnaire, anonyme, en ligne.
- **Pensez à communiquer votre adresse mail.** Cette adresse sera exclusivement utilisée par la direction Qualité et Gestion des risques de Gustave Roussy dans le cadre d'e-Satis ou d'enquêtes de satisfaction et d'expérience proposées par notre établissement. Si vous ne souhaitez pas recevoir de mails vous invitant à participer à des enquêtes, merci d'en informer la direction Qualité au 01 42 11 52 33 ou le délégué à la protection des données : donneespersonnelles@gustaveroussy.fr
- **Des cahiers de suggestions** sont à votre disposition :
 - à Villejuif, à l'accueil central et à l'accueil de chaque espace de consultation ;
 - à Chevilly-Larue, aux consultations, à l'accueil de l'hôpital de jour, à l'accueil central et au service de sécurité unifié (SSU).

Ces cahiers sont régulièrement relevés par les représentants d'usagers et le comité de patients qui participent à la vie de l'établissement et se font le relais de vos suggestions, notamment auprès de la commission des usagers.

/ COMITÉ DE PATIENTS

Gustave Roussy a mis en œuvre, au sein de l'établissement, un comité de patients, composé de patients pris en charge à Gustave Roussy et de leurs proches. Tous sont bénévoles et mettent leur vécu du cancer et des soins à l'Institut au service de la prise en charge et du confort des patients. Le comité de patients participe à des projets d'amélioration de l'information, de l'accueil, de l'écoute et de la prise en charge globale des patients, en lien avec la commission des usagers.

Sollicité par les équipes de Gustave Roussy, il émet un avis consultatif sur la vie dans l'établissement, des projets d'enquêtes et des documents d'information. Il peut engager des réflexions et proposer des actions et il participe à la démarche de certification (HAS) des établissements.

Ses activités s'exercent dans le strict respect des règles de confidentialité et toutes les informations transmises ou reçues par le comité de patients sont soumises au respect du secret professionnel. Les opinions et analyses du comité de patients sont libres et indépendantes.

+ En savoir plus

Direction Qualité : 01 42 11 52 33

/ COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique regroupe des soignants (médecins, infirmiers, cadres, professionnels des soins de support, etc.), des assistants médicaux, des juristes, un philosophe, des patients, des membres d'associations de patients, etc.

- **Le comité d'éthique discute et aide à la mise en place de procédures de meilleure « prise en soin »**, en particulier en rapport avec les grands principes et les lois de la bioéthique.
- **Il peut aussi faire l'objet de saisines par tout professionnel de l'hôpital, pour donner un avis sur un cas médicalement et éthiquement complexe** ; les soignants peuvent se faire les porte-parole du patient ou de ses proches, et c'est la globalité de la prise en charge, dans ses dimensions médicales et humaines, qui sera examinée par ses membres.
- **Le comité d'éthique organise des conférences ouvertes aux professionnels comme aux patients ou à leurs proches.**



+ En savoir plus

gustaveroussy.fr/comite-ethique

/ COMITÉS PLURIPROFESSIONNELS

Des comités pluriprofessionnels sont destinés à développer l'organisation nécessaire pour optimiser et sécuriser votre prise en charge.

Les membres du comité de patients et les représentants d'usagers de la commission des usagers (voir p. 48) sont présents dans chacune de ces instances.

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE D'HYGIÈNE (EOH) ET LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CLIN)

Ils ont pour principales missions :

- coordonner la prévention et la surveillance des maladies nosocomiales ou associées aux soins ;
- élaborer, en partenariat avec l'équipe d'hygiène, les équipes de soins médicaux et les auxiliaires médicaux, les protocoles portant sur le déroulement des soins et l'application des règles d'hygiène dans l'établissement ;
- suivre les indicateurs nationaux en matière de prévention du risque infectieux ;
- en contrôler la bonne application par les équipes soignantes ;
- participer à la formation des professionnels à l'hygiène ;
- faire participer des patients à la prévention du risque infectieux.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (CLAD)

Il a pour objectif d'améliorer la prise en charge des addictions chez les patients atteints de cancer, particulièrement la lutte contre le tabagisme et la dépendance alcoolique.

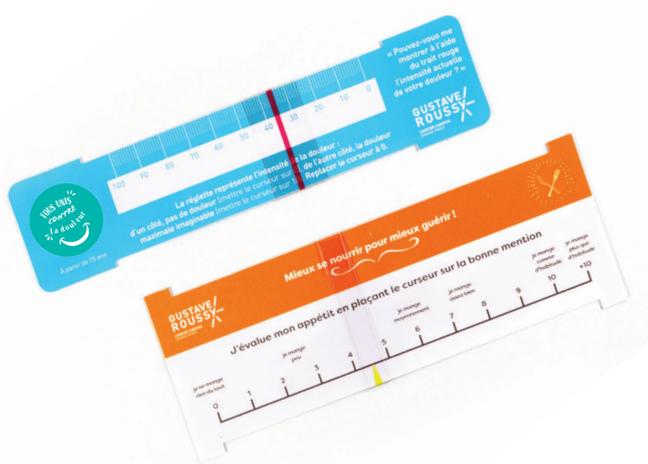
LE COMITÉ DE LIAISON ALIMENTATION-NUTRITION (CLAN)

Il participe à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients et à la qualité de la prestation alimentation-nutrition, contribue à la définition des actions prioritaires dans les domaines de la nutrition et de la fonction restauration, s'assure de la coordination et de la cohérence des actions menées au sein de l'établissement, définit la formation continue spécifique à ces actions et à l'évaluation des actions entreprises.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)

Il définit la politique de prise en charge de la douleur, émet des avis et recommandations et soutient toute action visant à améliorer la prise en charge de la douleur, de son évaluation à son traitement.

+ En savoir plus
gustaveroussy.fr/douleur



Réglettes d'évaluation de la douleur (bleue) et de l'appétit (orange), développées et utilisées à Gustave Roussy.

PARTICIPEZ

/ DONS D'ORGANES ET DE TISSUS



QUI PEUT DONNER ?

Aujourd'hui, le prélèvement est possible à tous les âges : tout le monde peut donner son accord au prélèvement d'organes et de tissus sur son corps, après la mort. Chacun est présumé donneur, sauf en cas de refus exprimé de son vivant. Aucun état de santé n'est un obstacle *a priori*. Il n'y a pas de conditions de santé à remplir pour donner. Le prélèvement peut être envisagé même sur certains donneurs sous traitement médical, ou qui ont des antécédents médicaux lourds. Les médecins sont seuls juges, au cas par cas, de l'opportunité du prélèvement.

COMMENT EXPRIMER SON REFUS ?

Si vous ne souhaitez pas donner vos organes et tissus après votre décès, inscrivez-vous sur le Registre national des refus : registrenationaldesrefus.fr ou en adressant une demande sur papier libre à l'agence de la biomédecine :

Agence de la biomédecine

Registre national des refus
1, avenue du Stade-de-France,
93212 Saint-Denis – La Plaine cedex

Votre demande doit être datée, signée et accompagnée de la photocopie lisible d'une pièce nationale d'identité.

+ En savoir plus

registrenationaldesrefus.fr

/ REGISTRE DES CANCERS

Les registres des cancers sont des structures qui étudient, dans un territoire donné, la fréquence de cette maladie et surveillent, par des études épidémiologiques, l'éventuelle augmentation de certaines formes de tumeur et le rôle possible de facteurs environnementaux.

Gustave Roussy peut être amené à transmettre à ces registres certaines données nominatives vous concernant. Avant toute transmission de données concernant des patients, Gustave Roussy s'assure systématiquement que chaque registre des cancers avec lesquels il collabore garantit le traitement sécurisé et confidentiel de ces informations.

Conformément à la réglementation, vous disposez de droits concernant l'utilisation qui est faite de vos données personnelles. Vous pouvez, à tout moment, saisir le délégué à la protection des données de Gustave Roussy pour faire valoir vos droits.

Contact :

▶ **par e-mail :** donneespersonnelles@gustaveroussy.fr

▶ **par courrier :**

Délégué à la protection des données

Direction de la transformation numérique et des systèmes d'information

114, rue Édouard-Vaillant

94805 Villejuif Cedex.

/ PARTICIPER À LA RECHERCHE

Votre médecin peut vous proposer de participer à une recherche biomédicale sur une méthode diagnostique, une stratégie thérapeutique, un médicament, un produit ou un matériel innovants...

À Gustave Roussy, **plus d'un quart des patients sont inclus dans une étude clinique** permettant ainsi de développer les connaissances médicales et de faire progresser la prise en charge du cancer.

Conformément à la loi du 20 décembre 1988, modifiée par la loi du 9 août 2004 et du 5 mars 2012,

votre participation à une telle étude est volontaire et non obligatoire.

Vous disposez d'un temps de réflexion avant de donner votre réponse. Un refus ne modifiera en rien votre suivi à Gustave Roussy.

Si vous acceptez de participer à l'essai, le médecin vous fera signer un consentement éclairé et vous en remettra un exemplaire, après vous avoir délivré une information complète sur les modalités de votre participation et les implications de la recherche. Vous pourrez poser toutes les questions qui vous préoccupent.

Vous restez libre de mettre fin, à tout moment, à votre participation à une étude clinique.

ÉTUDES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Afin de faire progresser la recherche, des études diagnostiques et thérapeutiques sont gérées par le service de biostatistique et d'épidémiologie de Gustave Roussy.

Cette recherche peut consister à évaluer les procédures diagnostiques et les effets bénéfiques des traitements. Les renseignements enregistrés portent sur certaines caractéristiques de votre mode de vie (alimentation, alcool, tabac), votre histoire médicale et le détail de votre prise en charge diagnostique et thérapeutique. Des données concernant votre ethnie ou votre vie sexuelle, sous réserve du recueil de votre accord exprès, peuvent être enregistrées pour les affections dont l'évolution risque d'être influencée par ces caractéristiques. Sauf refus de votre part, les équipes de recherche pourront accéder aux informations médicales vous concernant dans le strict respect de la loi.

En savoir plus

- > gustaveroussy.fr/les-essais-cliniques
- > lisez aussi « Les études cliniques » à la page 20.

DONS ET LEGS

Les dons et legs sont essentiels pour intensifier la recherche sur tous les cancers, encourager l'innovation au bénéfice des malades et améliorer la qualité de vie des patients. Sans les donateurs de Gustave Roussy nous ne pourrions pas mener autant de projets innovants. Les progrès seraient plus longs.

/ AGIR AVEC NOUS CONTRE LE CANCER

Chaque fois que vous nous adressez un don ponctuel, vous agissez directement contre le cancer et donnez aux chercheurs de Gustave Roussy les moyens de repousser les limites de la cancérologie. Savez-vous qu'il existe d'autres façons de nous soutenir ?

FAIRE UN LEGS, UNE DONATION OU SOUSCRIRE UNE ASSURANCE-VIE

- Léguer une partie de votre patrimoine, faire une donation ou souscrire une assurance-vie au profit de Gustave Roussy est une formidable promesse de vie pour les générations futures.

ORGANISER UNE COLLECTE DE DONS

- Que vous souhaitiez rendre hommage à un défunt, participer à un événement sportif... créez votre page de collecte de dons en ligne au profit de Gustave Roussy et invitez votre réseau à rejoindre votre cause.

CHOISIR LE DON RÉGULIER

- Avec le don régulier, vous nous offrez davantage de visibilité sur nos ressources et nous permettez d'engager des projets d'envergure sur le long terme.



PARRAINER UNE ÉQUIPE DE CHERCHEURS

- Avec le parrainage de chercheurs, vous accompagnez tous les mois une équipe de recherche et contribuez activement à ses travaux. Vous pouvez ainsi cibler une cause qui vous tient à cœur et suivre les avancées de votre équipe.

FAIRE UN DON EN LIGNE

- Rendez-vous sur notre site Internet pour faire un don qui nous permettra d'accélérer les innovations de la recherche et des soins contre le cancer.

 **En savoir plus**
gustaveroussy.fr/donner

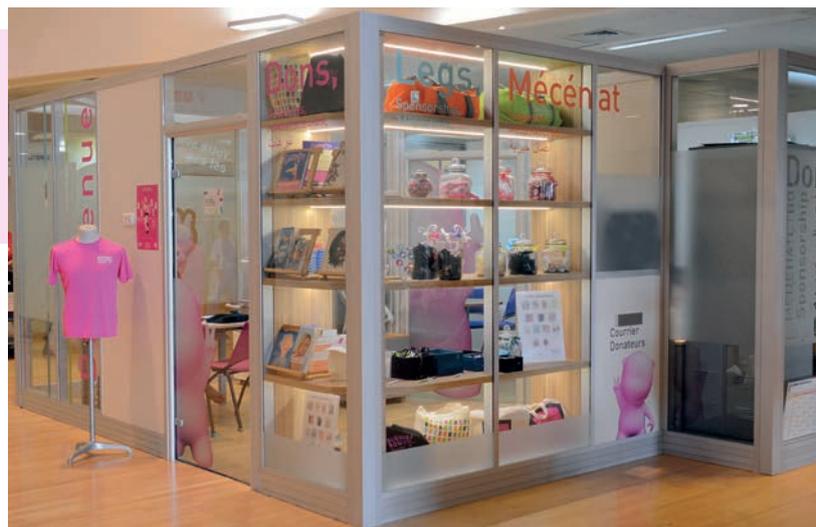
FAIRE UN DON PAR SMS

- Envoyez un SMS au 92 250 en tapant DON pour faire un don de 5 €. Le montant de votre don sera prélevé sur la facture de votre mobile. Il sera intégralement reversé par votre opérateur à Gustave Roussy. L'envoi du SMS est non surtaxé et disponible uniquement en France métropolitaine pour les clients de Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR.

Au bureau des relations donateurs, les ventes des articles contribuent aussi à la lutte contre le cancer et à faire avancer la recherche.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Relations donateurs
Hall d'accueil de Gustave Roussy
01 42 11 62 10 ou 01 42 11 49 09
donsetlegs@gustaveroussy.fr



BULLETIN DE SOUTIEN PONCTUEL

À compléter et à renvoyer au service Relations donateurs - 114, rue Édouard-Vaillant - 94 805 Villejuif Cedex

OUI, je soutiens les innovations de Gustave Roussy pour guérir le cancer au 21^e siècle.

Ci-joint mon don de :

50 € 80 € 100 € 150 €

Autre montant : _____ €

Je fais mon don par chèque à l'ordre de Gustave Roussy.

Je souhaite recevoir de l'information sur Gustave Roussy par e-mail :
.....@.....

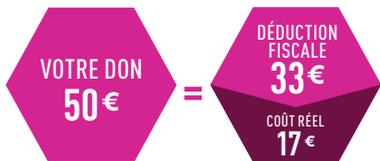
Je m'intéresse à la transmission de mon patrimoine et je souhaite recevoir, gratuitement, la brochure sur les legs, donations et assurances-vie en faveur de Gustave Roussy.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé par Gustave Roussy (GR). Elles sont destinées à la Direction de la collecte de fonds et aux tiers mandatés par GR à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange avec des tiers du secteur caritatif. Vous pouvez vous opposer en cochant la case ci-contre. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant Gustave Roussy - Service Relations donateurs - 114 rue Édouard-Vaillant - 94805 Villejuif Cedex.

INHSITU

MOINS D'IMPÔTS, PLUS DE RECHERCHE !

Déduisez 66 % du montant de votre don de votre impôt sur le revenu : renforcez votre générosité !



**LA FORCE DE VOTRE DON,
LA TRANSPARENCE DE NOS ACTIONS**

Depuis 2009, Gustave Roussy bénéficie de l'agrément «Don en confiance» délivré par le Comité de la charte. Cet agrément atteste de la transparence des procédures de collecte et de la bonne gestion des dons.

Vous pouvez également faire votre don sur notre site sécurisé :

WWW.GUSTAVEROUSSY.FR



Ils cherchent sans répit,
je les soutiens sans relâche

BULLETIN DE SOUTIEN RÉGULIER

À compléter et à renvoyer au service Relations donateurs
114, rue Édouard-Vaillant - 94805 Villejuif Cedex

Oui, je souhaite apporter mon soutien régulier aux chercheurs de Gustave Roussy.

Je choisis le **montant mensuel** de mon aide :

10 €/mois 15 €/mois 20 €/mois Autre montant : _____ €/mois

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
EN FAVEUR DE GUSTAVE ROUSSY

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP Ville :

À compléter par Gustave Roussy.

RUM :

Type d'encaissement : récurrent Désignation du compte à débiter :

IBAN [.....]

BIC [.....]

Signature, date et lieu (obligatoires):

[.....]

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Gustave Roussy à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de Gustave Roussy. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER :
GUSTAVE ROUSSY 114, RUE ÉDOUARD-VAILLANT 94805 VILLEJUIF CEDEX FRANCE

ID CRÉANCIER SEPA
FR11ZZZ491117

INHPA

INDEX

A

Accès	8
Accompagnement	30
Accueil central	2
Activités physiques	32
Addictologie	31
Administration	12, 23
Admission	13
Adolescents et jeunes adultes (AJA)	36
Ambulatoire	21
Application mobile	16
Arrivée	17
Associations	33

B

Bagages	24
Bénévoles	33
Boîte aux lettres	35
Borne d'orientation	11
Boutique	34
Bus	8-9

C

Cafétéria	34
Campanile	22
Cancer Campus	7
Centre de lutte contre le cancer (CLCC)	7
Chambres	23, 25
Charte de la laïcité	40
Charte de la personne hospitalisée	38
Charte des soignants	20
Chez Gustave	34
Chimiothérapie	22
Chirurgie ambulatoire	22
Civilité	40
Coiffeur	37
Collation	34
Comité de patients	50
Comités pluriprofessionnels	50
Commission des usagers	48
Compte rendu	16
Conseil en image	32
Consentement	47
Consultations	21
Coordination des soins externes (CSE)	29
Courrier	35
Culte	36

D

Diététique	30
Directives anticipées	48
Distributeur automatique de billets	35
Distributeur d'histoires courtes	35
Données personnelles	44
Donner à Gustave Roussy	54
Dons d'organes et tissus	52
Dossier médico-administratif	44
Douleur	30, 53
Droits	38

E

École à l'hôpital	36
Effets personnels	24
Éloges	49
Enfants	27
Enquêtes de satisfaction	49
Enseignement	36
Entente préalable	23
e-Satis	49
Espace de rencontres et d'information (ERI)	33
Espace fumeurs	41
Études cliniques	20

F

Facturation	12
Fin de vie	48
Fleurs	26
Formalités administratives	12

G

Grand Paris	7
Gustave Roussy (Professeur)	6

H

Handicap	2
Hébergement	22
Hôpital de jour	22
Hospitalisation	23
Hospitalisation à domicile (HAD)	29
Hôtels	22
Hygiène	43

I

Identification	42
Incendie	2
Infections	43
Interlocuteurs	18
International	14
Internet	25, 35

K			
Kinésithérapie	31	RER	8-9
L		Restauration	26, 27
Laïcité	40	Réunion de concertation	18
Legs	54	S	
Lit accompagnant	27	Salon de coiffure	37
M		Salons patients	27
Majeurs protégés	47	Satisfaction	49
Mécénat	54	Sécurité	41
Médecin traitant	18	Sécurité des soins	42
Médiateur	49	Sécurité incendie	2
Métro	7, 8-9	Séjour	24
Mieux vivre le cancer	32	Service social	15
Molitor Évasion	32	Services	34
Mon Gustave Roussy	16	SMS	17
N		Soins	18
Navette 8		Soins à domicile	22, 29
Nutrition 30		Soins de support	30
O		Soins esthétiques	32
Objets trouvés	36	Soins palliatifs	31
Orthophonie	31	Sortie	28
P		Soutien	30
Parking	8	T	
Parrainage chercheurs	54	Tabac	41
Pédicure	37	Taxi	8
Personne à prévenir	13	Télévision	25
Personne de confiance	15	Traitements	18, 21
Pharmacie	17	Transferts	13
Plantes	26	Transports	14
Portail patient	16	remboursables Tutelle	47
Presse	34	U	
Prise en charge à 100 %	12	Unicancer	7
Projet de soins personnalisé	21	Urgences	29
Psycho-oncologie	30	V	
Q		Venir en consultation	17
Qualité	42	Vidéosurveillance	41
R		Visites	27
Radiothérapie	22	W	
Réanimation	20	Wi-Fi	35
Recherche	53		
Réclamations	49		
Refus de soins	47		
Religion	36		
Rendez-vous	17		
Rentrer chez soi	28		
Repas	26, 27		

Conception : Interlude Santé et Gustave Roussy
Réalisation : Gustave Roussy - Direction de la communication
Impression : Gustave Roussy - Reprographie
Crédits photos : Gustave Roussy, N. Guerbe, Myluckypixel, Sadev 94, S. Têtu, TVK
Octobre 2024



gustaveroussy.fr
114, rue Édouard-Vaillant
94805 Villejuif cedex - France
Tél : 01 42 11 42 11